



Conseil de Métropole

Montpellier Méditerranée Métropole

**Séance publique du
Jeudi 05 mars 2015**

PROCES-VERBAL

SEANCE ORDINAIRE DU 5 mars 2015

Procès-verbal

L'an deux mille quinze et le cinq mars à dix-huit heures, les membres du Conseil de Métropole, légalement convoqués, se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances, sis 50, Place Zeus à Montpellier, sous la présidence de M. Philippe SAUREL.

Nombre de membres en exercice : 90

Etaient présents :

M. F. ABERT, Mme L. ACQUIER, M. J.-M. ALAUZET, M. G. BALAZUN, M. G. BARRAL, Mme V. BARTHAS-ORSAL, Mme M. BODKIN, M. P. BONNAL, Mme S. BOUALLAGA, Mme A. BRISAUD, Mme R. BUONO, M. R. CAIZERGUES, M. G. CASTRE, M. R. COTTE, M. C. COUR, M. J.-L. COUSQUER, Mme C. DARDE, Mme T. DASYLVA, Mme V. DEMON, Mme A. DESTAILLATS, M. T. DEWINTRE, M. J.-M. DI RUGGIERO, M. J. DOMERGUE, Mme C. DONADA, Mme M. DRAY-FITOUSSI, M. P. DUDIEUZERE, M. A. EL KANDOUSSI, M. J.-N. FOURCADE, Mme M. FOURCADE, M. M. FRAYSSE, Mme J. FRÊCHE, Mme J. GALABRUN-BOULBES, Mme I. GIANIEL, M. J.-P. GRAND, Mme I. GUIRAUD, Mme C. HART, Mme R. ILLAIRE, Mme C. JABADO, Mme S. JANNIN, M. L. JAOLU, M. P. KRZYZANSKI, M. G. LANNELONGUE, M. A. LARUE, M. M. LEVITA, Mme C. LÉVY-RAMEAU, Mme E. LLORET, M. J.-M. LUSSERT, M. J. MALEK, Mme C. MARION, Mme I. MARSALA, M. H. MARTIN, M. J.-L. MEISSONNIER, M. C. MEUNIER, Mme P. MIRALLES, M. J.-P. MOURE, M. A. MOYNIER, Mme M.-C. PANOS, M. E. PASTOR, M. G. PASTOR, M. Y. PELLET, Mme V. PEREZ, M. E. PETIT, Mme K. PHOUTTHASANG, M. J. RAYMOND, M. R. REVOL, M. J.-P. RICO, M. H. ROUILLEAULT, Mme M.-H. SANTARELLI, M. Philippe SAUREL, M. N. SEGURA, M. S. TORTORICI, Mme I. TOUZARD, M. B. TRAVIER, M. J. VERA, Mme A. YAGUE, M. R. YOUSOUS, Mme A. AMIEL suppléant de M. J.-F. AUDRIN, Mme T. FRANCES suppléant de M. T. BREYSSE.

Pouvoir(s):

M. R. CALVAT à M. G. PASTOR, Mme C. CLARAC à M. N. SEGURA, Mme P. DANAN à M. A. LARUE, M. H. DE VERBIZIER à M. J.-M. DI RUGGIERO, Mme S. KERANGUEVEN à Mme K. PHOUTTHASANG, Mme C. NAVARRE à Mme C. LÉVY-RAMEAU, M. E. PENSO à M. P. BONNAL.

Excusé(es):

M. D. BOUMAAZ, Mme M.-P. PASDELOU, M. J.-L. SAVY

Absent(es):

Mme F. JAMET, M. M. MAJDOUL

Monsieur le Président

Si vous en êtes d'accord, je vais demander à Mademoiselle Maud Bodkin de nous rejoindre à la tribune. Je vais demander à Catherine Dardé, première vice-présidente de nous rejoindre également, à Max Lévida. Si vous pouvez fournir la liste d'émargement à Mademoiselle Bodkin.

Mademoiselle Bodkin procède à l'appel.

L'appel est clos.

Monsieur le Président

Merci, Mademoiselle Bodkin. Le quorum est largement atteint, nous pouvons donc valablement délibérer. Je vais vous donner les dates des prochains Conseils de Métropole. Le mardi 31 mars 2015, à 18 h, où nous voterons le budget ; le mardi 28 avril à 18 h00 ; le jeudi 28 mai à 18 h00 ; le jeudi 25 juin, toujours à 18 h00. Et le dernier conseil de l'année scolaire le 22 juillet à 18 h00.

Vous avez, sur vos tables, le programme du premier semestre 2015, année internationale de la lumière, le programme du FISE Métropole, un très joli carnet de notes aux couleurs de la métropole et puis le magazine.

Avant de passer à l'ordre du jour, je voudrais vous donner un certain nombre d'informations.

Première information, avec René Revol, vice-président de la métropole chargé de la politique de l'eau, nous avons choisi la forme que prendra la régie publique.

Cette régie publique sera une régie publique à autonomie financière et personnalité morale, comme à Paris, comme à Grenoble. Et le directeur en sera Monsieur Grégory Vallée, qui est présent et qui vient d'être recruté et que nous accueillons avec plaisir. Le 28 avril, nous passerons la délibération qui actera la régie publique. Elle sera composée d'un conseil d'administration dans lequel les élus de la métropole seront majoritaires. C'est la métropole qui pilotera la régie par une convention d'objectifs qui portera sur la planification des investissements, qui déterminera le prix de l'eau et qui déterminera également la qualité du service fourni. L'intégralité du projet sera bien entendu soumise préalablement à la conférence des maires.

Deuxième information, avec Katia Vidic, nouvelle présidente du conseil de développement, nous avons mis en place ledit conseil hier soir, dans une salle Pelloutier comble. Il y a encore quelques places pour ceux qui le souhaitent, mais les échanges ont été riches et je pense que le conseil de développement sera très actif sous la houlette de Katia Vidic, présidente.

Troisième information, le 25 mars, dans la salle des États du Languedoc, au château de Castries, je rassemblerai le pôle métropolitain de la métropole de Montpellier. Sur la trentaine d'agglomérations, 28 à ce jour ont répondu favorablement. Il s'agira de mettre en place une charte commune de fonctionnement pour cette instance qui est avant tout un parlement de territoire, une instance de concertation, qui aura pour objet la mutualisation des savoirs et des partenariats possibles, sur la base du volontariat, entre agglomérations.

Quatrième information, Toulouse métropole a voté à l'unanimité le vœu que nous avons également voté ici en séance. Et cela m'a été signifié par courrier de son président et maire de Toulouse, Jean-Luc Moudenc. Les deux métropoles ont acté le même texte sur la non-agression et le travail en commun. Et c'est Max Lévi-ta qui assurera le go between entre la métropole de Toulouse et la métropole de Montpellier. Et la métropole de Toulouse a désigné l'un de ses vice-présidents pour assurer, de la même façon, les échanges. Deux professeurs d'université qui auront, très certainement, beaucoup de travail à faire ensemble.

Cinquième information, j'ai également reçu une réponse favorable de mon ami le président de la Région Languedoc-Roussillon, Damien Alary, qui accepte que le fonds régional d'art contemporain, le FRAC, s'installe dans le futur centre d'art contemporain qui a pris place en lieu et place du musée de la France en Algérie. Ce qui nous permettra d'avoir l'usage des collections du fonds régional, parce que dans l'endroit où il se trouve, à la rue Rambaud, derrière la Sécurité sociale aujourd'hui, il s'agit là d'un lieu confidentiel. Il pourra donc s'épanouir davantage dans le futur centre d'art contemporain et y trouver sa place. Et je remercie le président de la Région. Et je remercie le président du FRAC, mon ami Henri Talvat. Et je remercie le directeur du FRAC, Monsieur Latreille, qui ont tous les trois accepté. Avec les collections de Beaubourg désormais, le futur centre d'art contemporain de Montpellier aura assez de collections pour permettre un turn-over permanent sur les plateaux qu'il pourra montrer au public.

Sixième information, nous avons reçu du ministère des Finances le label qualité tourisme pour le musée Fabre. Ce qui est un label assez important au niveau national et international, qui relèvera encore l'éclat du musée Fabre. Et je remercie le gouvernement.

Septième information, je voudrais dire également qu'avec Bernard Travier nous avons rencontré, pour une séance de travail, Monsieur Fabrice Bakhouch, directeur de cabinet de Madame Fleur Pellerin, ministre de la Culture. Et nous avons ensemble envisagé la possibilité de créer une convention sur la politique culturelle entre la métropole de Montpellier et l'État. C'est Bernard Travier qui sera chargé de ce dossier.

Huitième information, à cet instant même, et Jean-Luc Cousquer nous y représente avec Mylène Chardes, adjointe au maire de la ville de Montpellier, la NEF, lieu où s'expose les artisans d'art vient d'ouvrir dans l'ancienne chapelle de la visitation dans la rue de l'Université. Ce matin, nous avons fait la visite de presse avec Monsieur Vogel Singer, maire de Pézenas et président des territoires des métiers d'art. Avec lui, nous avons envisagé de lier cette thématique au label recherché et demandé au ministère de la Culture : Montpellier Méditerranée Métropole, territoire d'art et d'histoire. C'est Bernard Travier qui est également chargé de ce dossier en relation avec le maire de Pézenas qui est d'accord pour travailler avec nous et avec le maire de Saint-Guilhem-le-Désert qui nous a également accordé son accord.

Neuvième information, j'ai reçu cet après-midi Pierre Cohen, ancien maire de Toulouse, chargé par le gouvernement de rencontrer l'ensemble des présidents de métropoles pour harmoniser la réforme territoriale entre les grandes régions et les métropoles. Je lui ai fait part de ma conception des rapports de force entre les deux institutions, il en a pris note.

Dernière affaire, c'est quelques petits commentaires sur ce que je vois écrit dans la presse ces jours-ci. Comme ça touche à la fois à l'institution Métropole et l'institution Ville, je vais y répondre dans cette enceinte. De façon récurrente et depuis le début de mon mandat, lorsque j'ai eu à présenter des collaborateurs, j'ai fait des points de presse dans mon bureau ou ailleurs afin de les présenter à la presse. Là, j'ai lu toute une série de conjonctures qui ne cessent de défrayer la chronique, dont je vais me permettre de faire quelques remises à niveau. Mais je crois que certains ne lisent pas bien ce que je dis ou le lisent, mais ne l'interprètent pas. Cela fait un mois que j'explique que certains postes de la Ville et de la Métropole seront mutualisés par mesure d'économie et de cohérence. Le poste de directeur de cabinet, le poste de directeur général des services avec Christian Fina, le poste de chef de cabinet, le poste très certainement de directeur de la culture, le poste de directeur de la Com et le poste de direction du protocole.

Je suis en train de lancer un appel à candidature pour le poste de directeur du protocole de la Ville. En attendant ce poste, Madame Dominique Mendes restera directrice adjointe du protocole à la ville. Et Monsieur Serge Poitou restera directeur du service protocole de la métropole et assurera l'intérim de la direction du protocole à la ville, préfigurant ainsi la mutualisation du poste. Maintenant, c'est clair.

J'ai vu aussi que certains faisaient des conjectures sur le mercato, les transferts d'élus. Oui, après les cantonales, il y aura un gouvernement Saurel numéro 2 à la Ville. Et j'en parle ici parce que de nombreux élus siègent dans les deux instances. À ce jour, il n'y a aucune demande des élus des groupes politiques de venir rejoindre la majorité. Mais vous savez ce que c'est la vie politique, en cours de mandat, à une occasion ou à une autre, je ne m'interdis pas de recevoir à l'intérieur du groupe majoritaire des élus capables de quitter leur parti pour nous rejoindre dans l'équipe qui, par son programme, a gagné les élections. Je ne me l'interdis pas, mais ça ne veut pas dire que je le fasse. Je crois que j'ai été suffisamment clair, nous allons passer à l'ordre du jour. Ces affaires, dans la presse, ont fait beaucoup de bruit, mais j'ai appris à chasser comme l'hermine. Et je vais vous dire comment chasse une hermine. Elle sort de son terrier, elle saute partout, elle fait du bruit comme les puces de Midi libre, ça fait des vibrations dans le sol, ça affole les rongeurs qui sortent de leur terrier et crac. Voilà ce que c'est la chasse à l'hermine, vous êtes avertis. Mais il y a d'autres formes de chasses, parce que le danger ne vient pas toujours du sol, il peut venir des airs.

AFFAIRE N°1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Président

Vous avez reçu l'ordre du jour, il y a 59 affaires. Je pensais retirer l'affaire 8, mais j'ai changé d'avis, nous allons la laisser et nous y apporterons quelques corrections parce que c'est une affaire importante sur laquelle il faut être prudent. Est-ce que vous avez des observations à formuler sur le nombre d'affaires et sur l'ordre du jour ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°2 : APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES 12 JANVIER ET 5 FÉVRIER 2015

Monsieur le Président

Vous avez pris connaissance de ces procès-verbaux. Avez-vous des observations à formuler sur leur rédaction ? Monsieur Rouilleaut.

Monsieur ROUILLEAUT

Je voulais simplement dire à l'ensemble de nos collègues ce que je vous avais dit en privé en sortant de la réunion de la fois derrière, c'est que nous avons délibéré un peu trop vite sur l'affaire 54. D'ailleurs, il y a juste une ligne dans le compte rendu. Trop vite et il y a, me semble-t-il, un des points qui pose problème. À l'intérieur du point 3.1, il est prévu que les emprunts obligataires que vous pourrez décider seront des emprunts en euros. Ça, ça me paraît être une très bonne chose. Cependant par contre, il est aussi prévu la possibilité d'avoir des emprunts qui soient remboursables totalement et in fine, et ça, je pense que c'est une pratique qui est dangereuse. Donc, sans revenir sur le vote qui a eu lieu et sur le débat, je vous demande simplement l'assurance que vous n'utiliserez pas cette faculté puisqu'en fait, c'est un peu une façon de faire de la cavalerie.

Monsieur le Président

Les emprunts in fine sont dangereux, je partage votre opinion. Il s'agit donc simplement d'une possibilité évoquée dans la délibération, c'est tout.

Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°3 : APPLICATION DE L'ARTICLE L .5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le Président

Avez-vous des observations à formuler sur les décisions prises ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°4 : HORS COMMISSION – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ - RÉPARTITION ET ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - CONVENTIONS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Nous avons provisionné 100 000 euros, nous les avons répartis sur plusieurs communes. Ces communes sont les suivantes : Grabels, Montaud, Lattes, Saussan, Juvignac, Beaulieu et Lavérune. Qui demande la parole ? Monsieur Meunier.

Monsieur MEUNIER

Monsieur le Président. Je vous prie de m'excuser, mais je vois que Lattes bénéficie d'une subvention dans le cadre de cette répartition, alors qu'à la réunion des vice-présidents, j'avais dit que Lattes, vu la faible implication que nous avons eue, je cédaï la quote-part de Lattes aux communes qui avaient le plus souffert, c'est-à-dire Grabels et Juvignac. Et si ça peut être remis, ça fera plaisir aux Lattois d'aider ces deux communes dans les difficultés qu'elles ont rencontrées.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur le Maire, nous corrigerons. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°5 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PRÉSENTATION DU RAPPORT PRÉALABLE AU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE SUR LA SITUATION DE LA COLLECTIVITÉ EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE - APPROBATION

Monsieur le Président

Madame Jannin.

Madame JANNIN

Monsieur le Président, chers collègues. Ce rapport est une obligation pour les collectivités de plus de 50 000 habitants. La présentation est faite au regard des cinq finalités pour lesquelles on fait le bilan de l'année passée. Le bilan est tiré de deux manières. La première, ce sont les orientations, les actions territoriales, c'est-à-dire qu'est-ce qu'on a mis en œuvre sur le territoire. Et la deuxième, ce sont les modes de fonctionnement, c'est-à-dire comment l'administration, la collectivité est exemplaire sur certains points. Les cinq thèmes qui sont abordés sont les suivants : la lutte contre les changements climatiques, la préservation de la biodiversité et la protection des milieux et des ressources, la cohésion sociale, la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains et enfin la dynamique de développement suivant les modes de production et de consommation responsable. À cela s'ajoute un chapitre un peu général chapeau qui est celui de la gouvernance. Donc, effectivement, ce rapport est assez complet, il a été fourni aux conseillers, je ne vais donc pas rentrer dans chaque détail.

Je pourrais seulement parler d'un point qui est important, qui concerne la rénovation thermique des copropriétés qui est une mesure phare qui a été mise en place par la métropole et qui permet d'agir sur trois enjeux majeurs. L'enjeu climatique par la réduction des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques. Un enjeu social de résorption de la précarité énergétique des ménages qui est accentuée par l'enrichissement des énergies. Et enfin, un enjeu économique très important par l'émergence de nouveaux emplois et de nouveaux champs d'innovation pour les professionnels du territoire. Nous avons donc mis en place, à la métropole, un plan d'action pour pouvoir agir sur la rénovation thermique des copropriétés, un plan d'action qui va se dérouler évidemment sur de nombreuses années.

Et puis concernant la gouvernance, je voudrais rappeler le système de gouvernance qui a été mis en place par le Président Saurel, qui inscrit la conférence des maires comme instance décisionnaire de la métropole avec le principe très fort d'un maire égale une voix, qui permet à chaque commune, quelle que soit sa taille, de faire valoir ses intérêts et l'approche qui est la sienne. Le législateur avait conditionné la transformation de la communauté d'agglomération de Montpellier en métropole à l'accord préalable des conseils municipaux. Cette exception que nous avons partagée avec Brest, par rapport aux autres métropoles dont la création était imposée par la loi, a été intégrée comme un avantage démocratique certain. La création de la métropole s'est en effet accompagnée d'un large débat organisé au sein de chaque commune, de la mise en place d'une gouvernance partagée avec les 31 maires et d'un pacte de confiance métropolitain. Dans le même esprit d'ailleurs, une charte de gouvernance du PLU est en cours d'approbation. Ce souci de démocratie renouvelée est le signe de la plus value que la transformation en métropole apporte au fonctionnement démocratique de l'institution. La création de la métropole est aussi l'occasion de refondre les pratiques de participation des acteurs et de la population en lien étroit avec les 31 communes. Et je crois donc que nous avons également, par ce biais, fait une avancée extrêmement intéressante en termes de développement durable et partagé de notre territoire.

Et au-delà de la gouvernance métropolitaine qui a été mise en place, le Président a engagé un dialogue avec les territoires appartenant au même grand bassin de vie, en vue de développer des collaborations au service des territoires, de leurs habitants et de leurs usagers. Je crois que c'est une grande avancée.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame Jannin. Vous avez le rapport qui est également présenté sous forme de CD pour économiser les arbres. Avez-vous des observations à formuler ou souhaitez-vous prendre la parole sur ce sujet ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°6 : FINANCES – DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

Monsieur le Président

Max Lévitá.

Monsieur LEVITA

Monsieur le Président, mes chers collègues. Je voudrais faire un certain nombre de remarques préalables. Nous sommes dans un débat d'orientation budgétaire et non pas dans un budget primitif.

Monsieur le Président

Désolé de vous interrompre, Monsieur Lévitá, mais j'ai fait une erreur tactique et technique. Je voudrais remercier Monsieur Masse du cabinet de consulting d'audit qui va vous faire un petit exposé de l'audit financier que nous avons demandé, en début de mandat, pour l'Agglomération, aujourd'hui Métropole. Parce qu'à la lumière de cet audit, vous verrez que les décisions que nous avons prises depuis 10 mois sont dans le mouv, elles sont cohérentes. Et le débat d'orientation budgétaire qui suivra vous permettra d'être apprécié à sa juste valeur. Pardon, Max, Monsieur Masse, vous avez la parole.

Monsieur MASSE

Monsieur le Président, merci. Mesdames messieurs, j'essaierai d'être le plus clair possible. La demande qui a été passée, est une analyse de la situation financière à la fois sur la période 2008-2014, mais surtout aussi des perspectives.

En premier lieu, pour démarrer cette analyse, nous allons essayer d'y aller progressivement. On rappelle simplement ici que le budget de la Métropole est composé de deux sections: une section de fonctionnement et une section d'investissement, pour l'analyse de la période passée.

Dans les recettes de fonctionnement, qu'y a-t-il aujourd'hui? C'est important de le connaître. La fiscalité directe, donc essentiellement les taxes, taxe d'habitation et CFE essentiellement, pour 154 millions. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 64 millions et puis le versement transport pour 85 millions. Puisqu'aujourd'hui encore en 2014, le budget transport était inclus dans le budget principal. Donc, sur 434 millions d'euros de recettes de fonctionnement, 70 % sont des recettes fiscales. Le deuxième grand bloc de recettes de la Métropole, ce sont les dotations de l'État qui représentaient 80 millions d'euros en 2014. C'est un bloc sur lequel nous allons revenir ensuite puisqu'il va être amené à se réduire. Voilà pour l'essentiel. Les recettes de fonctionnement, sur la période 2008-2014, c'est une progression de 3,6 % par an.

En face de ces recettes, on a des dépenses de fonctionnement pour le fonctionnement des services. Elles sont composées, pour 18 % de charges de personnel. Et puis on a deux grands blocs, les charges à caractère général à l'intérieur desquelles on va trouver pour moitié tout ce qui est contrats de prestations de services et puis ce qu'on appelle les autres charges de gestion courante, 120 millions d'euros, dans lesquelles on va

trouver pour moitié la subvention qui est versée pour l'exploitation des transports, pour un quart les subventions au monde associatif et puis pour 12 à 13 % la contribution aux services d'incendie et de secours. Ensuite, des frais financiers qui sont de 27 millions et d'autres dépenses plus diverses.

Si on regarde par politique publique, ces dépenses, en premier lieu, sont destinées au financement du service des ordures ménagères, collecte et traitement pour 81 millions d'euros. Ensuite, les transports avec 74 millions et puis la culture. Donc, ces trois blocs, c'est plus de 60 % des dépenses de fonctionnement, ce sont donc vraiment les principales compétences exercées aujourd'hui. L'effort de la métropole est porté, encore en 2014, sur ces trois compétences-là. On retrouve également le sport, la jeunesse, les pompiers (le SDIS), des frais financiers en dehors de ceux afférant à la compétence transport 12 millions et puis d'autres dépenses qui sont plus diverses. On va retrouver l'administration générale, l'enseignement, les attributions de compensation reversées aux communes et des dépenses en matière de développement économique. Premier point d'attention, c'est de regarder un premier solde, le solde entre les recettes et les dépenses de fonctionnement qu'on appelle l'épargne. Pourquoi est-ce important ? Parce que cette épargne, le principe de la construction budgétaire des collectivités locales, doit permettre en premier lieu de rembourser les emprunts. L'épargne brute, vous avez la colonne verte qui représente le différentiel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. On précise ici deux choses, notamment que nous avons retraité les produits des cessions qui sont, au budget. Imputées en investissement et compte administratif en fonctionnement. Nous les avons donc considérés comme des recettes d'investissement. Mis à part ce retraitement-là, on voit que sur la période 2008 à 2014, l'épargne passe de 81 millions à 97 millions. À 97 millions d'euros en 2014, elle représente près de 22 % des produits de fonctionnement. Ça permet de la comparer et de donner une idée de la performance, entre guillemets, du niveau d'épargne. Il est plutôt supérieur à la moyenne si on regarde des métropoles comparables. Nous avons cité Grenoble, Nantes ou Rouen en faisant une moyenne, on était plutôt à 18 %. Et les communautés d'agglomération sont plutôt à 13 %. Donc, ce niveau est plutôt bon et il est stable, par contre, depuis 2009. Si on regarde pourquoi il a évolué, de 81 à 97 millions, les recettes de fonctionnement ont pris 84 millions d'euros, si l'on compare 2008 à 2014. 73 millions d'euros de progression sur les recettes fiscales. Donc, c'est d'une part l'effet assiette, mais également, vous le verrez, un effet lié aux décisions fiscales qui ont pu être prises, que ce soit en matière de taxe d'habitation ou en matière de versement transport. En face, les dépenses de fonctionnement, 68 millions, donc les dépenses évoluent un peu plus vite que les recettes, 3,8 % par an. Les trois compétences principales de la métropole, que nous avons déjà citées, pèsent pour près de 70 % dans l'évolution des dépenses de fonctionnement. 21 millions sur les ordures ménagères, 17 millions sur les transports et 9 millions d'euros sur la culture.

Donc, le solde est positif de 16 millions, l'épargne a progressé entre 2008 et 2014. Mais on note, en observateur extérieur, que sans les décisions fiscales, nous aurions plutôt une stabilité.

Donc, sur la période passée, le niveau est supérieur à la moyenne, mais on aurait plutôt une stabilité sans les décisions fiscales. Ça, c'est le premier point. Le deuxième point concerne l'investissement puisque le solde qui reste après avoir remboursé les emprunts permet de financer l'investissement. Il y a certes des recettes de subvention qui peuvent venir en investissement, mais le solde doit être financé par emprunt.

Entre 2008 et 2014, 1,3 milliard d'investissements bruts financés par la Métropole. C'est 1,3 milliard représentent un besoin de financement, si on enlève les subventions reçues et les remboursements de TVA, de près de 960 millions d'euros. Pour 70 %, ça a été financé par l'épargne. La partie verte représente l'épargne que l'on a appelée naturelle, c'est-à-dire sans décision fiscale et les 55 millions représentent les décisions fiscales prises de 2008 à 2014. Donc, 70 % par l'épargne, dont une partie par des décisions fiscales et puis 30 % par l'augmentation de l'endettement. Donc, la dette a constitué un levier pour financer les investissements à hauteur de 30 %.

Si on regarde maintenant la destination des investissements, pour près de moitié, 49 % exactement, ils ont été consacrés aux transports. Nous sommes donc en effort net des subventions reçues. Donc, près de la moitié et ensuite, ordures ménagères, sport et jeunesse, culture, action économique et d'autres interventions de manière plus réduite.

La conséquence, donc le deuxième élément à retenir pour se donner une idée de la situation financière, c'est l'endettement. L'histogramme vert représente l'encours de dette total de la métropole, il est de 866 millions d'euros au 31 décembre 2014. Et l'histogramme gris-bleu représente l'encours lié aux transports, donc la dette liée à l'activité transports, 511 millions. Donc, 60 % de la dette est liée à cette compétence.

Si on prend les chiffres sans retraiter le transport, pris tel quel brut, l'encours de dette de 866 millions d'euros représente 191 %, c'est-à-dire près de deux années des recettes de fonctionnement, ce qui est plutôt élevé. Et il faut près de 9 années d'épargne, en moyenne, pour le rembourser. Si on retraite même de la compétence transport, qui était jusqu'à dans le budget principal, mais qui dans d'autres métropoles ne l'est pas ?

On est sur un ratio d'endettement qui tombe à 97 %, ce qui reste quand même supérieur à la moyenne. Nous ne sommes pas dans un surendettement, mais dans un niveau d'endettement plus élevé que la moyenne. Et donc, le constat que l'on peut faire, c'est que l'endettement ne pourra pas constituer un levier, en tout cas aussi important que par le passé, pour financer les projets de la métropole. Donc, le ratio est supérieur. Idem sur la capacité de désendettement, elle n'est pas mauvaise avec 5 ans en 2014, sur le budget principal hors transports. Elle est quand même supérieure à celle des métropoles comparables, avec un an de plus.

Quelques perspectives pour l'avenir. Nous avons tous entendu ici parler de la baisse du concours financier de l'État. Le chiffre, c'est 12,5 milliards de baisse entre 2014 et 2017. Dès 2014, pour la métropole, l'impact, c'est 4 millions de recettes en moins, une perte de 4 millions. Et donc, la première tranche qui a été faite, c'est 1,5 milliard de concours financiers en moins en 2014. Sur les années 2015 à 2017, il va y avoir une baisse graduelle et continue, puisque nous allons avoir 11 milliards de plus. Et à compter de 2017, chaque année, la perte annuelle par rapport à 2014 est de près de 30 millions. Donc, les recettes, la DGF, la dotation globale de fonctionnement, toutes choses égales par ailleurs, sera inférieure de 30 millions chaque année à ce qu'elle était en 2013.

Si on fait les comptes sur la période 2015 à 2020. Je précise que cette baisse se calcule à partir de l'enveloppe nationale pour l'ensemble des groupements à fiscalité propre, dont fait partie la métropole, et qui est fonction des recettes de fonctionnement, c'est un pourcentage des recettes qui est recalculé chaque année. Nous sommes donc sur une estimation, 29, ça peut être 28, 27, 31, tout cela dépend du positionnement relatif de la communauté à l'avenir. Mais dans un scénario central, on estime que la perte cumulée sera de 155 millions d'euros de 2015 à 2020 à mettre en regard aux 55 millions d'euros qu'ont apportés les décisions fiscales par le passé. Nous sommes donc dans un contexte financier totalement nouveau qui ne frappe pas que la métropole, toutes les collectivités, mais qui est totalement nouveau et qui amène à évidemment repenser la manière dont les projets peuvent être financés ou la manière de prioriser ces projets.

Première conséquence, c'est que nous nous attendons à ce que les recettes baissent. Évidemment, on voit qu'elles ne baissent pas tout à fait des 30 millions puisqu'il y aura des progressions de l'assiette fiscale due à l'évolution naturelle de la fiscalité. Pour autant là-dessus, il faut être très précis, aujourd'hui l'assiette fiscale évolue en partie à cause de l'inflation. Nous avons une inflation très faible, voire zéro cette année et donc des craintes sur l'évolution. Dynamisme économique idem aujourd'hui qui est relativement plat. Nous sommes donc dans un scénario qui, pour nous, est plutôt médian, que l'on espère plus favorable pour la métropole, mais qui est plutôt médian. Qui pourrait être plus défavorable également, notamment à compter de 2018, s'il y avait un nouveau coup de rabet sur les dotations de l'État. Nous sommes ici partis à champ constant. Vous voyez que l'on retrouverait dans notre simulation, dans notre projection, un niveau de recettes à peu près équivalent en 2019 à celui qu'il est aujourd'hui. Donc, une diminution des recettes attendue.

La deuxième conséquence, si on projette les dépenses au même rythme, donc 3,8 % par an, le niveau d'investissement, s'il n'y a pas d'arbitrage sur les projets, d'extérieur, compte tenu de la baisse des recettes, nous pensons que ce scénario n'est pas tenable ou pas possible. C'est-à-dire que les chiffres que nous vous présentons, qui sont une érosion de l'épargne, voire une épargne qui devient négative, une explosion de l'endettement, ces chiffres-là ne sont pas possibles, ils ne peuvent pas arriver compte tenu de la règle d'or entre guillemets qui gouverne les budgets locaux.

Donc, ce qui veut dire tout simplement qu'aujourd'hui, la métropole doit prioriser, comme beaucoup de collectivités, ses dépenses et mettre les projets en face des capacités financières nouvelles qui sont les siennes.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur Masse. Vous avez entendu ce qui a été décrit par le cabinet d'audit, situation difficile. Évidemment, toutes les métropoles en France connaissent la baisse des dotations de l'État. Comme le disait tout à l'heure Max Lévitá, nous allons voter notre budget le 31 mars avec 0 % d'augmentation des taux d'imposition, nous verrons bien ce que font les autres. J'en connais qui déjà ont augmenté de 5 % ville et métropole, ce ne sera pas notre cas. Nous avons donc bien fait de réduire les dépenses de communication, de renégocier, Monsieur Meunier, le contrat Ametyst. Nous avons donc bien fait de mettre fin à Montpellier Unlimited. Nous avons bien fait de prioriser un certain nombre d'actions pour faire des économies, d'optimiser les recettes de fonctionnement sur les tarifs. Et puis nous avons bien fait de réviser à la baisse certains programmes qui avaient été prévus au niveau de l'investissement, que ce soit le parking de la Mosson, la couverture du stade et le moratoire sur la Ligne 5, ainsi que le report dans le temps des travaux du musée de la France en Algérie afin de le transformer en centre d'art contemporain. Nous ne nous sommes pas trompés. Monsieur Lévitá.

Monsieur LEVITA

Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, permettez-moi de vous dire que si je présente le débat d'orientation budgétaire, cela ne signifie pas que je l'ai fait tout seul. Tous les vice-présidents ont participé avec lucidité et courage, tous les directeurs et le Président a procédé et procède encore aux derniers arbitrages.

Je les remercie de m'avoir accompagné. Aujourd'hui, c'est moi qui le présente, mais c'est un travail collectif. Permettez-moi de remercier plus particulièrement, le directeur général, Monsieur Fina, Madame Célié qui ne plaint pas sa peine, ainsi que les membres de la Direction des finances, Madame Gandreau, qui après une interruption nous rejoint, Monsieur Olivié, Madame Leupert et Céline Ferrié.

D'abord, une précision, nous sommes dans le cadre d'un débat d'orientation budgétaire et à la fin de ce débat, il n'y a pas de vote, vous allez simplement être appelés à prendre acte de ce qui est inscrit. Il est donc inutile de chercher des détails qui figureront au budget primitif, chaque chose en son temps.

Qu'est-ce qui complique l'opération de ce débat d'orientation budgétaire ? Le premier, c'est le passage en métropole. Le passage en métropole se traduit par un transfert de compétences que vous avez voté, qui va entraîner un transfert de personnel, qui va entraîner des transferts de finances. Tellement bien que l'année 2015 est une année expérimentale. Certaines des opérations resteront dans les budgets des communes, les communes feront ces travaux pour le compte de la métropole et la métropole les remboursera. Nous sommes donc avec des attributions de compensation qui sont transitoires, 2015 va nous permettre de mettre ces attributions de manière claire et définitive.

Il y a une deuxième particularité, dans le budget cette année, c'est que le Président a décidé que nous aurions un budget annexe des transports. Pour quelle raison ? C'est pour une raison de transparence, nous verrons, dans le budget transport ce qui a trait à cette activité. Ce budget transport posant un problème fondamental, qui est le problème de la démocratie, qu'est-ce qui relève de l'usager ? Qu'est-ce que l'usager doit payer dans les services qui lui sont rendus par la collectivité ? Et qu'est-ce qui relève du contribuable ? C'est donc le problème de la solidarité entre les citoyens, ce qui apparaîtra clairement dans le budget annexe, c'est la raison pour laquelle il vous sera présenté. Nous allons donc tous avoir des difficultés parce qu'en général, on fait des comparaisons n par rapport à n-1. Là, vous serez dans la difficulté pour comparer 2015 à 2014 et pour comparer 2016 à 2015, nous essaierons de faire les dossiers de manière à permettre les comparaisons.

Juste un mot sur le contexte international et national dans lequel nous sommes. Monsieur Masse vient de l'indiquer, l'État a décidé 50 milliards d'économies en 3 ans, c'est-à-dire 11 milliards en ce qui concerne les collectivités locales à quoi il faut ajouter déjà 1,5 milliard qui nous a été retiré en 2014. Si vous faites le compte, parce que c'est cumulatif, en 2014, on nous a enlevé 1,5 milliard, en 2015, on nous enlève 1,5 milliard + 3,6. En 2016, 1,5 milliard + 3,6 + 3,6. Et en 2017, 1,5 milliard + 3,6 milliards + 3,6 milliards + 3,8 milliards pour arriver aux 11 milliards. Cela fait un total de 28 milliards qui sont enlevés aux collectivités locales. Avec la conséquence, l'année dernière, de façon fort pédante que je vais vous épargner cette année, j'avais présenté les problèmes du coefficient budgétaire, nous allons passer très vite. Le coefficient budgétaire, c'est la relation entre les dépenses de l'État et la conséquence vis-à-vis de la croissance économique. On espérait que ce coefficient budgétaire, ce multiplicateur budgétaire soit inférieur à 1. Les travaux du fonds monétaire international, les travaux de l'OCDE ont montré que ce multiplicateur est supérieur à 1, il est de l'ordre de 1,3, 1,4, 1,5. Ce qui veut dire que 50 milliards de moins de dépenses de l'État, cela entraîne pour le produit intérieur brut, plus que 50 milliards, ça entraîne 75 milliards en moins, ce qui n'est pas un facteur favorable pour la croissance économique. Je voudrais vous faire observer, mes chers collègues, que nous avons signé des accords de Maastricht au terme desquels nous nous sommes engagés sur 3 % en moins, sur 3 % maximum d'écart sur le budget et 60 % en ce qui concerne la dette. C'est vrai que les Français, c'est notre spécialité, on signe des accords internationaux et joyeusement, on ne les respecte pas. Ça va bien pendant un certain temps, il se trouve qu'un certain nombre de nos partenaires sont « lassés » vis-à-vis de notre comportement et qui fait que nous ne pouvons pas faire différemment.

Donc, là, il se trouve que ces impératifs s'imposent à nous et que je ne vois pas très bien quelle autre politique est possible. Nous avons des espoirs sur le cas de la Grèce, ces espoirs ont été rapidement arrêtés. Mais pour une seule et unique raison que nous avons toujours tendance à oublier, c'est que dans la dette d'un État, par exemple dans la dette de l'État français, nous avons 2 000 milliards de dettes. Mais ça, ça n'est pas très important parce que c'est à 10 ans, 15 ans, 20 ans, 30 ans, etc., ce qui est important c'est qu'il y a 400 milliards à court terme et court terme, c'est moins de trois mois. Ce qui veut dire que tous les jours, à l'agence France Trésor, vous avez des agents qui rachètent de l'obligation et ils en revendent, en général, en essayant de racheter quand c'est à un taux plus élevé et en émettant à un taux plus faible.

C'est très bien, d'ailleurs en ce moment, ça marche très bien puisque l'État français arrive à avoir des emprunts à des taux négatifs, la ville de Montpellier aussi. Nous avons signé récemment un emprunt, Monsieur le Maire, à un taux négatif. Mais ceci dépend, et on l'a vu dans le cas de la Grèce, tant qu'il y avait un gouvernement, il pouvait y avoir des emprunts à court terme au taux européen de 2,5, qui fait 100 points de base de plus que les Français, ce n'est pas terrible. Et dès qu'ils ont commencé à vouloir sortir des clous, ils sont passés à 4, 5, 6 %. 100 points de base sur 400 milliards, mes chers collègues, ça fait 4 milliards. C'est la somme que le gouvernement doit trouver d'ici la fin du mois. Nous allons donc respecter les décisions de l'État. Dans quel contexte sommes-nous pour vous présenter ce budget ? Nous sommes d'abord dans le contexte d'une volonté politique, la volonté politique de créer une métropole. Elle a été créée sous le signe de la solidarité avec les 30 communes de la métropole. Le second point, le Président a également créé, ou va créer le 25, un pôle métropolitain qui est aussi le gage de la création d'une coopération avec les autres communautés d'agglomération de la Région, voire de la Région Midi-Pyrénées. Et dans le cadre de la mission que vous m'avez confiée, nous allons essayer d'avancer sur ce point.

Dernier point, le président l'a évoqué, il y a une contrainte qui est incontournable puisqu'elle est liée à une promesse électorale qui est que les impôts n'augmenteront pas. Nous sommes donc à 0 %. C'est dans ce cadre-là que ce budget se fit. Avec les remarques qu'a faites Monsieur Masse précédemment, avec les chiffres qu'il a donnés et sur lesquels je vais revenir. Nous sommes donc, mes chers collègues, à un moment historique parce que nous sommes en train de changer d'ère, nous sommes à la veille de devoir définir un nouveau modèle. Il va nous manquer, dans les années à venir, 160 millions. Nous sommes confrontés à la création d'un nouveau paradigme – j'ai découvert ce mot récemment, je trouve qu'il est très joli parce qu'il fait savant – ce qui veut dire qu'ici, dans ce budget, c'est ce qui nous a conduits, et c'est ce qu'il faut affirmer pour expliquer l'architecture du budget que nous vous proposerons. Ce budget repose sur une volonté politique avec la politique économique adaptée. Parce que j'appartiens à la catégorie des gens qui croient, c'est parfaitement contestable, je crois qu'une bonne politique n'est bonne que si elle est accompagnée d'une bonne politique économique.

Donc, à partir de là, nous pouvons rentrer dans le détail de la présentation. Nous allons vous proposer un certain nombre de slides. La première slide est relative au taux d'épargne brut de la Communauté d'Agglomération de Montpellier. Vous voyez sont évolution, 25, 26, 27, 25 % en 2011, 21 % en 2012, 23 % en 2013 et le chiffre anticipé pour 2014 est de 21 %. C'est un taux d'épargne qui est supérieur par rapport à celui des autres agglomérations.

Sur les orientations budgétaires 2015, le graphique suivant permet de bien comprendre comment les choses vont se présenter. Vous avez sur ce graphique la répartition des dépenses réelles d'investissement, c'est estimatif pour le moment parce que nous n'avons pas encore les chiffres – je vous le répète, nous ne sommes pas dans le cadre du budget, nous y serons à la fin du mois – c'est le cadre des dépenses hors dette, nous les avons laissés de côté. Donc, l'estimation actuelle nous conduit, pour le budget principal et les budgets annexes, à une estimation de 148 millions d'euros. Je ne vous cacherais pas, mes chers collègues, que ce chiffre est en diminution par rapport à celui de l'année dernière. Mais nous avons une diminution, Monsieur Masse l'a indiqué, de 15 millions d'euros dans nos dotations, il faut donc bien qu'on les retrouve quelque part.

Sur la partie gauche, vous avez les compétences nouvelles, c'est-à-dire les travaux qui seront faits par les collectivités, par les 31 communes pour le compte de la métropole. On les estime, à l'heure actuelle, à 32 millions d'euros. Si j'ajoute 32 millions aux 148, j'arrive à 183 millions d'euros, c'est-à-dire à un taux équivalent d'investissement. Ce que veut dire que nous avons fait le maximum possible et imaginable pour obtenir cette quasi-égalité avec les réserves que je vous ai indiquées entre 2014 et 2015. Si nous faisons la même opération pour les dépenses réelles de fonctionnement estimative pour 2015, nous sommes en estimation de fonctionnement à 360 millions, contre le précédent qui était 364 millions. Mais là, il faut ajouter les compétences exercées par les communes pour le compte de l'Agglomération. Ce qui fait que nous passons à 376 millions.

Je vous projette rapidement la répartition des dépenses de fonctionnement, tel que présenté par Monsieur Masse. Vous voyez que les transports émarginent pour 24 %, la gestion des déchets pour 19 %, le fonds national de garantie individuelle des ressources pour 4 %. Comme le titre ne l'indique pas, il s'agit d'un fonds national de garantie dans lequel c'est nous qui garantissons les autres communautés, mais cela fait partie de la péréquation. Et les dépenses de personnel apparaissent à hauteur de 17 % quand les intérêts de la dette sont à 9 %.

Sur le slide suivant, vous avez les répartitions des recettes de fonctionnement en ce qui concerne le fonctionnement en 2015, en mettant à la fois le budget principal et le budget annexe.

Donc, l'impôt ménages – la taxe d'habitation, le foncier, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères – représente environ 30 %, le versement transports 17 %, etc., vous avez l'ensemble des autres dépenses qui figurent sur ce tableau.

Pour les orientations budgétaires, le slide suivant est particulièrement claire sur la politique qui a été décidée par le Président Saurel. À la fois, la fiscalité des entreprises, sur la cotisation foncière des entreprises, aucune augmentation de taux n'est prévue, sauf la revalorisation des bases. Un mot sur la revalorisation des bases, en général, cette revalorisation tient compte de l'inflation. Pour la première fois dans l'histoire de la République, cette revalorisation est supérieure au taux d'inflation réel. Vous savez que le taux d'inflation réel est autour de 0,3 %, donc c'est 0,9 %. C'est la première fois que ça arrive, on pourrait objecter que l'on pourrait diminuer d'autant, non possumus, c'est impossible pour l'équilibre du budget. Donc, cette cotisation foncière nous rapportera de l'ordre de 55 millions d'euros. La cotisation sur la valeur ajoutée, comme vous le savez, c'est un taux national et progressif en fonction du chiffre d'affaires. Les bases réelles sont connues avec un décalage considérable. Nous avons donc fait une estimation et en fonction des premières estimations, nous espérons toucher aux environs de 28,6 millions d'euros. Sur la taxe sur les surfaces commerciales, les tarifs sont nationaux, avec une rentrée fiscale de 5,9 millions d'euros. Sur les IFR, c'est stabilité des bases, nous sommes à 1,37. Quant au versement transport, le taux est inchangé, nous escomptons une évolution physique de 1 %, nous sommes à 82 millions.

En ce qui concerne la fiscalité ménages, la taxe d'habitation, il n'y a pas d'augmentation de taux, sauf la revalorisation forfaitaire de 0,9 % dont je vous ai parlé. Nous anticipons une évolution physique anticipée à 2 %. Je ne sais pas si vous avez lu dans les journaux, le ministère des Finances vient de préciser qu'il a perdu, dans les statistiques, de l'ordre de 500 ou 600 000 logements, ce qui à la fois excite notre appétit, notre espoir, je ne suis pas sûr que nous serons exhaussés sur ce point. Sur le foncier bâti, pas d'augmentation de taux. Il y a la revalorisation forfaitaire de 0,9, une évolution physique anticipée de 1,5.

En vous indiquant une curiosité, le rapport de la Cour des comptes sur la ville de Béziers est sorti, c'est un document public, je me suis intéressé à l'évolution des bases physiques à Béziers, elles augmentent de 4,5 par rapport à Montpellier où nous sommes en dessous de 2. J'avoue mon incompréhension sur cette différence de taux. La taxe d'enlèvement des ordures ménagères inchangée, pour le taux, revalorisation forfaitaire 0,9, évolution physique anticipée à 1,5, rentrée fiscale espérée 65,790 millions d'euros.

Dernier slide sur lequel je voudrais attirer votre attention, puisque vous savez qu'au cours de l'année 2015, nous allons fonctionner de la façon suivante. Les compétences transférées seront exercées par les communes pour le compte de la métropole. Et donc, elles les feront et nous les rembourseront. Nous avons calculé les opérations comptables de telle manière que le trésorier ne pratique que les delta, il n'y aura pas deux chèques. Donc, sur ce tableau, vous avez le fonctionnement, la convention de gestion avec le remboursement aux communes en année de transition, le montant prévu est de 58 millions. Ce qui donne, de la partie recettes, il s'agit de la charge nette des attributions de compensation, 43 millions. Avec les reversements versés à la Métropole, 15 millions. Au total, la part des attributions de compensation représentent 62 millions. La partie qui est en dessous, que vous voyez marqué « participation de l'AC provisoire relative aux nouveaux tarifs » sera transférée dans le budget d'investissement de la Métropole de manière à pouvoir rembourser aux communes pendant l'année de transition.

Deux mots pour indiquer qu'au niveau des charges financières, la décision de la Banque Centrale Européenne de fabriquer du quantitatif autour des 19 prochains mois commence ce mois-ci, 60 milliards sont insufflés dans le circuit économique, nous font espérer que les taux d'intérêt n'augmenteront pas, au moins au cours des deux prochaines années. Nous continuerons à investir de la manière prévue à 50/50. Concernant la remarque de notre collègue, nous sommes à l'affût de toutes les solutions possibles et imaginables, si celle que vous condamnez aujourd'hui nous semble intéressante, elle sera présentée en conseil et vous aurez tout loisir de la critiquer. Ça ne veut pas dire que nous l'adopterons ni que nous la présenterons, nous verrons bien. En finances, ça bouge beaucoup, nous sommes attentifs et nous essayons de gérer au plus près de manière à ne pas perdre d'argent dans ces opérations. En principe, on reste sur du 50/50.

Les principaux investissements qui sont prévus concernent les transports à hauteur de 64 millions, dont 32 millions pour le bouclage de la Ligne 4. La prévention des inondations et l'assainissement pour 34 millions. Le foncier et l'aménagement opérationnel, 24 millions. L'environnement et la gestion des déchets également.

Deux mots avant de conclure, Monsieur le Président. D'abord, un mot sur la culture. J'avoue qu'au niveau des finances, nous n'avons pas reçu, de Monsieur le Président, l'ordre de couper dans le budget de la culture.

Et donc, s'il y a une ou deux opérations sur lesquelles nous nous interrogeons avant même le budget, parce qu'on s'interrogeait sur leur fonctionnement même, mis à part ces deux organisations, il n'y a pas de coupure dans le budget de la culture, au moins pour l'année 2015. Nous enregistrons des manifestations, des craintes, des protestations, des pétitions, il n'est pas inscrit, dans le budget de la culture 2015, des coupures d'une ampleur significative.

Enfin, permettez-moi de dire, dans le domaine économique, la volonté de poursuivre dans les domaines qui sont indiqués dans le dossier que vous avez sous les yeux. Et comme j'ai la parole, j'en profite pour vous parler de l'opération French Tech avec votre autorisation, Monsieur le Président, pour que ce soit bien précis. Quand nous sommes arrivés aux affaires, il existait trois clusters qui ont été créés par Jean-Pierre Moure ici présent, soutenu par notre ami Gilbert Pastor. Ce n'est pas nous qui les avons créés, il y avait des présidents, Monsieur Moure les a accompagnés, leur a donné des locaux à côté du BIC, ça fonctionnait très bien, il y avait des présidents, on leur a dit « bonjour Monsieur le Président ». Et avec eux, nous avons écrit, sous la houlette de Chantal Marion, le dossier French Tech. Nous avons obtenu French Tech. Nous avons souligné que Madame Lemaire, quand elle est arrivée à Montpellier, quand elle est venue, elle a remarqué, elle nous l'a dit, elle a admiré l'écosystème qui existait à Montpellier. C'est quoi un écosystème ? C'est un système dans lequel il y a beaucoup d'acteurs, et il y a énormément d'acteurs. Il y a plus de 1 000 entreprises, ce n'est pas moi qui les ai créées, si quelqu'un les a créés, c'est quand Jean-Pierre Moure était président. Il y a plus de 1 000 entreprises dans ce secteur qui travaillent, qui ont fait 3 clusters. Donc, ça commence par eux. Après, il y a des financeurs, après il y a les universités, après il y a les grands comptes, la SNCF, EDF, etc. Et après, il y a les politiques qui sont la Région qui a la responsabilité économique. Si Monsieur Jean-Pierre Moure, qui a commencé sur French Tech, les a vu comme acteurs sur French Tech, il nous le dira, mais nous, nous ne les avons pas bien vus, mais parce que j'ai des lunettes. Mais bon, nous avons eu le label French Tech et c'est très bien. Maintenant, l'opération n'est pas terminée, il y a un conseil de développement que Madame Marion préside, accompagne, dans lequel il y a tous les acteurs que je vous ai indiqués précédemment, les entreprises et les fameux clusters avec leurs représentants officiels sur lesquels nous n'avons pas trafiqué, nous n'avons pas dit « celui-là ne nous plaît pas, on ne veut un autre », nous avons pris ceux que l'on nous a donnés. Il y a les grands comptes, il y a DEL, il y a IBM, il y a les grandes entreprises, la SNCF, EDF, etc., il y a les banquiers, il y a les universités, il y a la Région qui est la bienvenue et il y a Madame Marion puisque c'est elle qui le préside. Nous avons eu une première réunion, tout le monde a travaillé et on aura les conclusions mardi prochain.

Là-dessus, nous apprenons, sans que l'on ne nous ait dit un mot, sans que l'on ait dit un mot au Président, sans que l'on ait dit un mot à la responsable du développement économique, que ces clusters, c'est des petits trucs, ce n'est pas bien, il faut un grand truc, big is beautiful tout d'un coup. Si ce grand zinzin est décidé par les entreprises, on fait ça. À notre connaissance, à ma connaissance, ça n'a pas été décidé par les entreprises, on leur a imposé ce système, on a viré les présidents des trois clusters existants pour en nommer un qui est à titre provisoire, il se fera désigner définitivement au mois de juin, on se croirait dans la préparation d'un congrès du parti socialiste. Nous condamnons ce genre de pratiques dignes des satrapes orientaux. Les entreprises, c'est sérieux et surtout celles qui sont dans les clusters, elles animent ces associations de façon bénévole, elles travaillent pour la collectivité. On ne va pas venir les enquiquiner, en leur disant « vous êtes trop près de la Métropole » qui est un concept dont je n'arrive pas à avoir la consistance sur la proximité vis-à-vis de la métropole. Je conclus là-dessus, je m'excite, je vous prie de m'en excuser, mais c'est un domaine qui me touche, parce que ça m'énerve quand je ne comprends pas.

Au total, voilà ce que je voulais vous présenter, mes chers collègues, en vous disant que ce projet qui vous est présenté ce soir est un projet destiné à préparer l'avenir avec courage parce que les 15 millions dont a parlé Monsieur Masse, il faut les trouver. Et vous verrez, dans le budget primitif, comment nous les trouverons. C'est un budget qu'il faut que nous préparions avec lucidité, j'espère que j'ai fait preuve de ça, avec efficacité et si dieu nous aide avec intelligence. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Max. Sans vouloir en rajouter, je voudrais dire simplement que si Monsieur Deniset gère le cluster comme il a géré la chapelle Gely, si j'étais la Région, je changerais tout de suite de candidat, parce que sur une affaire comme ça, 100 000 euros de trou, ça fait mal.

Le débat est ouvert sur le débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget 2015 pour la Métropole de Montpellier. Qui demande la parole ? Monsieur Martin, Monsieur Lannelongue, Madame Destailats, Monsieur Revol, Monsieur Grand, Monsieur Moure. La liste est close. Monsieur Martin.

Monsieur MARTIN

Je ne vais pas reprendre les chiffres qui nous ont été exposés par Monsieur Masse, puis qui ont été réexplicités par Monsieur Lévi. Je voudrais m'attarder un peu plus sur le contexte qui est décrit dans le rapport. Pour reprendre l'une des phrases du rapport, il est marqué « un contexte de contraction majeure des dotations d'État ». Tout est dit, je ne vais donc pas reprendre les chiffres. Effectivement, les contractions de ces dotations sont excessivement importantes ce qui nous semble extrêmement grave. D'autant plus que chacun sait qu'environ 70 % de l'investissement est fait par les collectivités territoriales. C'est donc un coup important qui est porté à l'investissement. D'autant plus déloyal que les collectivités locales ne peuvent pas s'endetter pour financer des dépenses de fonctionnement, mais uniquement pour dépenser d'investissement. Donc, c'est vraiment déloyal que de nous faire supporter une dette qui n'est pas la nôtre et qui en plus gêne profondément l'investissement que nous pouvons produire. J'avoue que je suis toujours un peu subjugué de voir que là-dessus, on fait le même constat. C'est-à-dire qu'effectivement la baisse des dotations est extrêmement importante, qu'elle nous met dans une situation de contraintes excessives. Et en même temps, de ne pas pointer du doigt, parce qu'on fait quand même de la politique, les responsables de ces faits-là, parce que ce n'est jamais que le résultat de politiques. Actuellement, c'est le résultat de la politique du premier ministre et c'est la poursuite de la politique de ses prédécesseurs de ce point de vue-là. Je suis très étonné parce que Monsieur Valls était venu vous épingler à Montpellier, il y a quelque temps, quand j'ai lu le constat catastrophique qui était fait.

Monsieur le Président

Monsieur Martin, c'est le oai dans le groupe socialiste de la ville, vous y siégez non ?

Monsieur MARTIN

J'ai déjà répondu trois fois à cette question.

Monsieur le Président

Vous siégez dans le groupe socialiste, soyez solidaire du gouvernement que vous soutenez, enfin quand même et qui vous a élu. Ne méprisez pas les Montpelliérains qui ont voté socialiste avec vous dans la liste, c'est la moindre des choses. Ou alors, vous quittez le groupe. Si vous voulez quitter le groupe, Monsieur Martin.

Monsieur MARTIN

Mais c'est fait, vous le savez. Écoutez, j'ai répondu 3 fois là-dessus, je ne vais pas le faire une quatrième fois, ce serait une perte de temps. D'autant plus que par contre, je note de plus en plus de socialistes que je respecte parce que je respecte tous les gens de gauche, y compris quand j'ai des désaccords avec eux.

Monsieur le Président

Et ceux de droite, vous ne les respectez pas ? C'est scandaleux de dire ça. C'est l'ancien temps, ça. On va vous inoculer le virus de la démocratie et du respect mutuel, Monsieur Martin.

Monsieur MARTIN

Le respect mutuel, ça serait, quand je commence une phrase, de me permettre de la terminer, Monsieur le Président. D'autant plus que ça fait au moins trois fois que je vous donne cette explication, que ce soit en conseil municipal à Montpellier ou que ce soit ici. Donc, je ne vais pas revenir sur ces questions politiques et je resterai sur les questions politiques. D'autant plus que je note de plus en plus de socialistes qui ont des divergences de point de vue avec le premier ministre. Et je ne manque pas de respect vis-à-vis de la droite, simplement je sais reconnaître mes alliés de mes adversaires. Et j'ai toujours également respecté mes adversaires, c'est aussi ça la démocratie que je respecte, merci de me laisser poursuivre.

Je pensais qu'une fois que le premier ministre serait venu vous épingler à Montpellier, vous alliez, à votre tour, l'épingler lui-même parce qu'au vu du constat que vous faisiez, je pensais que vous étiez assez mécontent de la politique qu'il menait. Surtout que ça se double d'une deuxième difficulté cette baisse des dotations, c'est un désengagement de certaines grandes entreprises que nous avons à Montpellier. Je pense que nous sommes très nombreux à avoir pu regarder, il y a quelques soirs de cela, l'émission Cash Investigation sur le problème que pose Sanofi. Je dirais que dans cette émission-là, pour ceux qui se sont depuis longtemps intéressés à la situation de Sanofi et surtout de ses salariés, il n'y avait pas de scoop important, ça avait le mérite de le présenter au grand public dans tous les cas. Mais ça avait le mérite de nous montrer la réponse de Monsieur Macron, ministre de Monsieur Valls, ministre de l'Économie, qui disait « en réponse au comportement de Sanofi, il faut faire un discours politique ». Et la journaliste lui a répondu « si vous répondez à ça avec simplement des discours, nous n'allons pas aller loin ».

Et donc, cette baisse des dotations se double d'une difficulté qui est que le premier ministre laisse ces entreprises faire, en plus en distribuant à ce type d'entreprises le crédit recherche, le CICE. Et je pense qu'il serait grand temps de mettre en place une loi de contrôle et d'évaluation des fonds publics, loi qui a existé, mais que la droite revenue au pouvoir avait abrogée, c'était d'ailleurs la première loi qu'ils avaient abrogée. Voilà sur le contexte.

Monsieur le Président

Monsieur Martin, à vous écouter parler, j'ai l'impression que c'est moi le premier ministre.

Monsieur MARTIN

Dans tous les cas, j'ai noté que vous étiez son premier soutien. Je ne suis pas à l'Assemblée Nationale, mais Monsieur Léviita lui-même a voulu pointer du doigt le contexte national et international, et je trouve ça tout à fait normal pour que l'on puisse expliquer les choix budgétaires que nous avons à faire. Je ne vois rien d'anormal à ça. Ce qui veut dire qu'effectivement, en quelque sorte, je ne vous prends pas pour le premier ministre, j'ai simplement noté que vous étiez visiblement son premier soutien ici.

Monsieur le Président

Mais vous soutenez qui vous alors ? Parce que vous êtes dans un groupe socialiste, vous vous êtes fait élire grâce aux socialistes. Vous soutenez qui ? Dites-nous qui vous soutenez ? Parce qu'on ne comprend plus rien, on est perdu. En plus, vous me parlez comme si j'étais encore socialiste. Ne me parlez pas du premier ministre, parlez-moi des Montpelliérains.

Monsieur MARTIN

Quand ça vous arrange, vous en parlez, quand ça ne vous arrange pas, il ne faut plus vous en parler. Là, c'est moi qui ne comprends plus rien du tout, vous me perdez.

Si je peux poursuivre, ceci vient s'ajouter à une situation sociale des habitants de la Métropole que nous connaissons, c'est une situation difficile. Avec un chômage qui est en hausse perpétuelle, avec une précarité extrêmement importante, avec des salaires qui ne progressent pas. Et donc, tout cela aboutit, bien évidemment, et c'est bien normal, à une demande sociale forte de la part des habitants de l'agglomération. Et à cette demande sociale forte, nous nous devons de répondre par un développement des services publics qui permettent de répondre à leurs demandes sociales. Là-dessus, je pense qu'il y a deux postes importants dans le budget des ménages, c'est le poste transports et le poste du logement. On sait que ces deux postes-là pèsent très lourd dans le budget des ménages. Et donc, c'est vrai que je suis déçu que, dans les choix budgétaires qui nous sont proposés ici au débat, il figure l'abandon de la Ligne 5 de tramway.

Monsieur le Président

Mais si les Montpelliérains avaient été d'accord avec vous, ils vous auraient mis en tête. Sur la Ligne 5, seulement vous vouliez la faire passer au milieu du parc Montcalm. Nous n'allons pas refaire les municipales.

Monsieur MARTIN

Je ne suis pas en train de refaire les municipales, je participe au débat d'orientation budgétaire. C'est écrit, dans le document que vous nous donnez, que cette ligne est abandonnée. Si vous ne voulez pas que l'on en parle, il ne fallait pas l'écrire. J'ai le droit de commenter ce que vous avez écrit dans le document du débat d'orientation. Sinon, ça ne sert à rien que l'on en débattenne, c'est extraordinaire.

Donc, je regrette, parce que c'est un poste de budget important pour les ménages, que la Ligne 5 de tramway soit abandonnée. Je regrette également que la production de logements sociaux soit diminuée. Je note au passage, c'est un détail, mais dans le document où il est indiqué que les subventions aux bailleurs sociaux pour la production de logements sociaux sera de 3,5 millions d'euros et il est marqué « tel qu'affiché dans le PLH ». Je veux juste préciser que dans le PLH, il était noté 4 millions. On ne peut donc pas écrire dans le document « tel qu'affiché dans le PLH », parce qu'il était bien indiqué 4 millions. Et donc, là aussi, je regrette que la production de logements sociaux soit diminuée. Quant au soutien économique, j'avais eu l'occasion de le dire lors de discussions précédentes, nous avons décidé collectivement de six piliers qui vont soutenir notre économie. J'avais dit que je partageais ce qui était proposé sur ces six piliers, d'autant plus qu'ils existaient déjà en quelque sorte, ils font partie de l'identité du territoire et c'est justement pour ça qu'ils ont été choisis. Et donc, là-dessus, je n'ai pas de commentaire. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Martin. Monsieur Lannelongue.

Monsieur LANNELONGUE

Monsieur le Président, chers collègues. On va d'abord, si vous le voulez bien, prendre acte de ce que vous avez annoncé, ce que Monsieur Lévitte a annoncé, c'est-à-dire le respect d'une promesse de campagne qui consiste à dire « on n'augmente pas les taux ». C'est un débat un peu schizophrène et je vais vous expliquer rapidement pourquoi. Parce que d'un côté l'État, cet État socialiste que vous aimez bien quand ça vous arrange et que vous n'aimez plus quand ça ne vous arrange pas. C'est vrai que vous avez pris des points de droite et moi aussi, je m'adresse aux Montpelliérains et en particulier aux voix de droite qui se sont portées sur vous.

Monsieur le Président

J'ai été exclu, Monsieur Lannelongue, je ne suis plus socialiste. Je suis socialiste de cœur, mais plus de parti.

Monsieur LANNELONGUE

Je ne vais pas reprendre ce que disait notre collègue Hervé Martin, à juste titre, encore une fois quand ça vous arrange, vous êtes socialiste et quand ça ne vous arrange pas, vous ne l'êtes plus. J'ai bien compris, tout ça, c'est vu, tout le monde l'a vu. Donc, si vous le voulez bien, nous revenons au fait. Je reviens sur ce débat schizophrène où l'État d'un côté diminue les dotations de fonctionnement et d'un autre côté, il vous autorise à prélever, au travers d'une revalorisation des bases de 0,9 alors que l'inflation n'est que de 0,4, de vous faire un cadeau de 0,5. Il vous permet donc de compenser, en partie, la perte de dotation. Ce qui veut dire qu'aujourd'hui, vous profitez de ce système. L'État est un peu hypocrite quand il fait ça, mais force est de constater que malheureusement, c'est comme ça. Moi, je fais comme vous, je m'adresse aux Montpelliérains qui m'ont élu. Je ne suis pas dans le groupe socialiste, je n'ai pas été élu par les socialistes, par conséquent, je suis totalement libre de mes faits et gestes et donc, en l'occurrence, je dis aux Montpelliérains « vous allez avoir vos impôts locaux qui vont augmenter cette année par la volonté de l'État socialiste qui aura rajouté 0,5 % ». Vous profitez donc de cette manne-là. C'est donc un débat de fond parce que vous auriez pu baisser les taux, ce que d'ailleurs Jacques Domergue avait proposé. D'ailleurs, j'ai vu que notre collègue de Castelnau le faisait. Donc, quand on veut, on peut.

Deuxième observation, sur l'augmentation des dépenses, force est de constater que le problème de fond, on est dans le débat, c'est l'augmentation des dépenses de personnel. Vos dépenses de personnel augmentent de 3,9 %, presque 4 %, c'est un véritable handicap. C'est un problème aujourd'hui et ça le sera pour l'avenir. Donc, il faudra y veiller, nous sommes dans le cadre du débat, et nous examinerons les mesures que vous prenez, même si là encore, mon honnêteté intellectuelle fait que je dois dire que j'observe un certain nombre de mesures pour réduire, en mutualisant les deux collectivités, ce dont je me félicite. Mais nous verrons tout cela quand ça sera traduit dans les faits.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Lannelongue. Je donne la parole à Madame Destailhats.

Madame DESTAILLATS

Je voulais commencer mon intervention en disant que j'étais une observatrice sage, discrète et attentive, preuve en est, je n'ai jamais utilisé ce micro. Je le disais, je suis une observatrice attentive de la politique que vous conduisez au sein de la métropole et de ce nouveau modèle de gouvernance que vous nous avez proposé. Je suis ravie de prendre la parole à cet instant des débats, je ne vous parlerai ni du parti socialiste ni de la droite ni de la gauche. Et bien au contraire, vous rappelez très justement, dans le débat d'orientation budgétaire que vous souhaitez une coopération plus large, notamment avec les 40 intercommunalités qui entourent la métropole. J'ai apprécié, à de nombreuses reprises, au sein de cette assemblée, l'Agglomération de Montpellier, la Métropole, d'être en capacité de dépasser ces clivages politiques. Il semble que ce soir ce soit compliqué, mais en tout cas, bien souvent, je nous ai vus dépasser ces clivages politiques pour replacer l'intérêt général au centre des débats. Effectivement, et en cette période électorale, je formule un vœu que notre métropole et que nos futurs élus départementaux, que les communautés de communes voisines s'engagent à travailler ensemble, à mener des projets communs, à les porter, à les défendre pour que ces budgets et ces projets que vous venez de nous présenter soient utilisés efficacement et intelligemment.

Vous parliez de baisse de dotations de l'État. Dans le rapport d'audit, il me semble que sur les années qui arrivent, on parlait de 4 millions d'euros, c'est assez colossal. Dans cette période de restriction budgétaire, nous devons à nos concitoyens de nous entendre. Vous condamniez, lors du dernier conseil métropolitain, le désengagement du département sur certains projets, je le déplore. Évidemment, il s'agirait pourtant simplement d'être capable de s'asseoir autour de la même table et de mener des débats. Quelques projets néanmoins appellent de l'espoir. Je vais parler de Baillargues, c'est étrange, mais c'est une commune que j'aime beaucoup.

Le pôle d'échange multimodal a réussi à réunir, autour de la table, toutes les collectivités territoriales, la Région, le département, l'Agglomération de Montpellier et nous avons donc réussi à boucler un projet intelligent. J'en veux pour preuve aussi la suppression du passage à niveau sur Baillargues qui va se faire. Je terminerai en disant que nous avons les outils, nous avons la capacité de porter ensemble des projets ambitieux pour cette métropole, pour ce département et pour notre Région. Je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame Destailats. Monsieur Revol.

Monsieur REVOL

Monsieur le Président, chers collègues. Nous avons tous ou nous n'avons pas des appartenances politiques et la pire des choses, c'est de ne pas l'assumer une fois qu'on en a une. Donc, premièrement, il faut assumer son appartenance politique, moi, j'assume la mienne. Mais une fois qu'on est élu par le suffrage universel, on représente la totalité des électeurs, on représente le mandat que nous a donné le suffrage universel, les engagements que l'on a pris devant lui et on doit donc participer au débat les uns et les autres, en sachant que nous sommes tous dans cette situation. Donc, je voudrais le faire dans ce cadre. Sur ce débat d'orientation budgétaire, une remarque, une proposition et un complément sur l'eau et l'assainissement. D'abord, une remarque. D'abord, je me souviens que le même débat a eu lieu lors du débat d'orientation budgétaire de 2013 et que Monsieur Max Lévi avait développé un argumentaire très proche de celui qu'il a développé aujourd'hui. Et à l'époque, j'étais intervenu pour dire mon accord avec son diagnostic extrêmement précis et mon désaccord avec sa conclusion. Nous avons d'ailleurs poursuivi ce débat ailleurs pour ne pas embarrasser l'assemblée sur des éléments politico-universitaires. Ce débat est légitime, mais je me souviens qu'à l'époque, la majorité de l'époque avait fustigé en séance le discours des professeurs, le discours du professeur Lévi et j'avais eu honte ce jour-là. Je vois qu'aujourd'hui, on a rattrapé le coup, Max, même si nous sommes toujours en désaccord sur les conclusions. Donc, la remarque que je voudrais faire, c'est que si on regarde le DOB, il y a quand même une évolution institutionnelle de nos collectivités qui commence peu à peu à avoir un effet sur notre collectivité. Historiquement, les communautés de communes, les agglomérations, c'était comme les régions, des collectivités de projets qui avaient une grande liberté et où l'investissement jouait un rôle tout à fait essentiel et non pas des collectivités de gestion comme celles qui gèrent des services publics de proximité importants comme les communes ou les départements. Or, aujourd'hui, nous sommes confrontés à un bouleversement de l'architecture territoriale, qui n'est d'ailleurs pas terminée, car qui nous dira aujourd'hui quelles sont les compétences définitives du département ? Peut-être que nous le les connaissons même pas lorsque l'élection aura eu lieu. Mais il y a un bouleversement qui fait que peu à peu, les collectivités de projets comme la Région ou comme notre métropole vont assumer de plus en plus des transferts de compétences qui lui donnent un rôle de gestion de services publics directs. Et là, je voudrais dire à Monsieur Lannelongue que 17 % dans les fonctionnements pour les frais de personnel, on aimerait bien tous en être là au niveau des communes. Nous n'en sommes pas là, c'est beaucoup plus, car nous sommes collectivités de gestion dans les communes. Et que l'avenir de la métropole, avec les transferts de compétences qui la concernent, fait que cette part va augmenter et elle va augmenter régulièrement année après année. Et que donc, nous allons être confrontés, à ce moment-là, à la difficulté que représente une baisse de la dotation de fonctionnement de l'État parce qu'elle pèsera directement sur notre capacité à assurer ce service et à dégager une épargne suffisante pour investir.

Il faut donc analyser les choix stratégiques qui sont faits en fonction de cette évolution de long terme. À partir de là, on pourra discuter, au moment où viendra le budget, les arbitrages précis, on ne va pas rentrer dans les détails.

Donc, je passe tout de suite, pour ne pas être trop long, à ma proposition de débat. Nous avons discuté, la dernière fois, des attributions de compensation. J'ai donc eu la curiosité de regarder sur les 12 autres métropoles comment ils avaient réglé ces choses-là, et je ne fustige personne parce que tout le monde a été dans la difficulté devant la rapidité à faire ces choses-là. Mais je constate que d'autres métropoles ont fait des choix différents. Et je voudrais, puisque notre attribution de compensation est provisoire, que nous mettions sur la table la possibilité de faire évoluer le mode de calcul. On pourrait prendre l'exemple de Rennes métropole, mais il y en a d'autres, dans laquelle la partie fonctionnement, on utilise bien sûr les dispositions réglementaires. Pourquoi ? Parce qu'on transfère une charge d'une commune, il est donc normal que soit transféré le financement correspondant de cette charge. Mais la difficulté provient du fait que, dans ce calcul, l'on intègre l'investissement et que, puisqu'il n'y a pas eu de modification législative, comme nous le demandions tous, nous ne pouvons pas appliquer systématiquement la portion réglementaire, il faut trouver une forme dérogatoire.

Et d'autres métropoles ont par exemple prévu de ne faire que rentre, de manière spécifique, commune par commune, après avoir étudié dans le détail la situation de chaque commune, qu'un pourcentage de son épargne qui est plafonnée. Pourcentage qui va être défini en fonction des investissements qu'aura faits, pendant plusieurs années, cette commune dans la voirie, puisque c'est le transfert le plus important en termes d'investissement. Donc, je souhaiterais que nous remettons, au cours de cette année, la réflexion sur la réforme de ce mode de calcul. Je ne pense pas avoir raison a priori, mais, à mon avis, le débat est nécessaire, car l'on ne peut pas se contenter des modalités réglementaires et la discussion monte, y compris dans toutes nos communes, à ce sujet.

Enfin, dernière remarque concernant l'eau. Plusieurs élus m'ont fait la remarque qu'ils ne voyaient pas le budget de l'eau apparaître. Je leur fais remarquer que le budget de l'eau et d'assainissement est annexe, non seulement par la volonté de la métropole, mais par la loi. Et que nous n'avons pas le droit de financer le budget de l'eau et de l'assainissement avec autre chose que la facture que nous payent les usagers de l'eau et de l'assainissement. Et que même, dans cette facture que payent les usagers de l'eau et de l'assainissement, il est interdit par la loi de ponctionner quelque chose pour l'attribuer à une autre fonction, l'eau doit payer l'eau. Donc, je suis le vice-président le plus heureux que je ne peux pas faire d'économies à partir de là, je ne peux donc pas appliquer de politique d'austérité à mon budget, c'est la loi qui me l'interdit. Je plaisante bien sûr. Donc, à partir de là, il faut comprendre que nous avons pu réaliser, et nous allons réaliser puisque c'est indiqué dans le DOB, une progression en termes d'investissement, en termes de gestion de ce service. Et nous avons pu le réaliser parce que nous avons su négocier, cet été, de nouvelles DSP d'assainissement d'un côté et d'autre part, la prolongation du contrat de un an pour l'eau potable en ce qui concerne les 14 communes concernées par cela, puisque les autres sont gérées par des syndicats. Nous avons pu négocier un avenant en attendant que nous réalisions la régie qui a permis à la collectivité de voir sa part augmenter et au délégataire de voir sa part diminuer. Ainsi, nous avons pu augmenter de 3,3 millions la contribution à l'investissement de l'assainissement qui est naturellement bien plus important, parce que nous pouvons, par là même, dégager cet excédent. Et au niveau de l'eau potable, nous avons pu dégager un excédent par rapport à ce qui était précédemment fait de 10 millions d'euros, nous sommes donc passés de 4 à 16 millions d'euros. Et ces 10 millions d'euros, nous allons en mettre l'essentiel à l'intérieur de l'investissement et pour poursuivre la réalisation du schéma d'eau potable, puisque nous allons avoir un investissement global de 10 millions d'euros dans ce secteur avec les différentes mesures qui sont prises, application du schéma et en même temps les différents investissements de sécurisation. Et à partir de là, nous pouvons financer le passage en régie, comme nous en discuterons au mois d'avril, avec une dotation initiale qui ne coûtera pas un centime de plus aux usagers puisqu'ils payent le même prix que l'année dernière, et qui ne coûtera pas un centime de plus aux contribuables puisqu'ils n'interviennent pas dans cette dotation. Ainsi, nous avons pu gérer la transition. Comme c'est le dossier dont j'ai la charge, je voulais dire un mot dessus, je vous remercie.

Monsieur le Président

Merci, René. Je donne maintenant la parole à Jean-Pierre Grand.

Monsieur GRAND

Merci, Monsieur le Président. Nous sommes, cher Max, tout à fait d'accord, dès 2015, nous changeons vraiment de paradigme. Nos collectivités doivent faire face à une situation de rupture, les restrictions financières auxquelles elles sont confrontées constituent un choc si violent que nous serons contraints d'explorer des voies jamais envisagées jusque-là. Ce que je dis là, je le lis parce que c'est finalement ce que nous avons dit à Castelnau au DOB, c'est le même sujet.

Monsieur le Président, ce que je voudrais dire, parce que vous êtes Président d'une métropole, parce qu'il n'y en a que 12 ou 13 en France, parce que les problèmes qui sont les nôtres aujourd'hui ici sont les mêmes ailleurs, je voudrais dire que ces voies nouvelles à explorer existent, à mon sens. J'en prends une tout de suite, j'ai deux dadas et vous allez souvent m'entendre les chevaucher parce que je pense que nous avons, à cet égard, le devoir d'essayer de faire évoluer les choses. Je prends l'emprunt. Au nom de quelle morale économique, républicaine et démocratique, l'État peut emprunter à 0,6 % sur 10 ans alors que nous, nous sommes à peu près à 3 % pour la même durée ? À partir du moment où la dette de nos collectivités fait partie du débat international, quand l'Europe parle à la France sur son endettement, sur ses difficultés, elle inclut les budgets de nos collectivités et naturellement l'endettement de nos collectivités.

Donc, ce que je souhaite arriver à faire un peu avancer, il faut toujours être très modeste, c'est effectivement que l'État mette en place des moyens pour justement collecter des masses financières qui seraient ensuite prêtées à nos collectivités à des taux approchant de ceux de l'État.

Nous avons, dans cette affaire-là, un devoir. Et pourquoi avons-nous un devoir ? Parce qu'aujourd'hui, nous avons l'État qui dit « il faut faire des économies. J'enlève tant de milliards et on voit les conséquences ». Mais l'État, ce n'est pas uniquement, Bercy, il faut un peu leur changer leur logiciel aussi, il est clair qu'on peut accepter ça, mais il faut que dans le même temps, l'État ait conscience qu'il doit aussi nous faire des propositions, nous aider à trouver ces solutions nouvelles auxquelles je pense et qui n'ont jamais été envisagées. Parce que regardez aujourd'hui tous les griefs qui nous sont faits, c'est une piste et cette piste, nous allons la travailler et nous allons faire du lobbying là-dessus et croyez-moi, c'est une piste importante. Je l'ai testé auprès de certains collègues à Paris et effectivement, ça les intéresse.

Deuxième chose, moi je suis extrêmement choqué, comme l'ensemble de nos collègues, quand j'ouvre mon poste de télévision et que je vois que l'on nous explique que les collectivités, cette année encore, ont vu leurs charges de personnel augmenter de 4 %. Naturellement, il y a des élus qui essaient de défendre, mais je ne vois personne, au niveau de l'État, faire un communiqué de l'Élysée ou de Matignon, expliquer que sur ces 4 % quasiment la totalité ne dépend pas de mesures prises par les collectivités, mais de mesures décidées par l'État. Tout ça, il va falloir que nous l'expliquions. La démocratie est fragile, nous observons ce qui se passe, mais nous avons des devoirs et en particulier celui de réagir. Donc, comme les circonstances sont des circonstances exceptionnelles, il va falloir effectivement que nous fassions en sorte de trouver des moyens exceptionnels. Regardez, Monsieur le Président, la future Région, si demain il n'y a pas des mesures exceptionnelles pour attirer des entreprises, et je reviens là aussi sur l'un de mes dadas qui est la création de zones franches stratégiques, pas pour y installer des petits métiers, mais pour vraiment faire atterrir de grandes entreprises porteuses d'activité, on ne s'en sortira pas. Ce n'est pas compliqué, nous ne nous en sortirons pas. Donc, moi, aujourd'hui, je le dis très simplement aux grands élus, qui doivent être accompagnés avec tous les relais qu'ils ont partout et à commencer au parlement, qu'ils ont le devoir de réagir. D'ailleurs, observez quelque chose, les grands élus ne siègent pas au parlement. Tu ne sièges pas au parlement, Alain Juppé ne siège pas au parlement, le maire de Lille ne siège pas au parlement. Très peu finalement y siègent et ceux qui y siègent voient arriver le couperet de 2017. Donc, ça veut dire qu'il va falloir, dans cette affaire, que l'ensemble des services de nos grandes collectivités et les élus qui ont envie de mener ce travail unissent leurs forces et surtout leur créativité pour justement essayer de trouver des solutions. Moi, je propose une piste qui n'est pas une piste compliquée, c'est d'aligner les masses d'emprunts de nos collectivités sur les masses d'emprunts de l'État. On sait comment c'est géré, Max y a fait allusion tout à l'heure, c'est faisable. Ah oui, ça va gêner les banques. C'est vrai, mais très franchement, je pense qu'il y a un moment où l'Europe, là aussi, peut imposer ce genre de choses. Et il y aura un lobbying à faire à Bruxelles parce que ce différentiel pour nous est un différentiel extrêmement préjudiciable.

Pour le reste naturellement, nous sommes tous conscients que moins on investit, moins il y a de travail pour les entreprises. Tout a été dit, qu'il faut préserver le service public, il faut préserver les équipements, tout ça, on le sait. Mais l'essentiel aujourd'hui, c'est qu'il faut que nous trouvions des ressources nouvelles, sans augmenter la fiscalité et naturellement, en ayant de faire en sorte que des mesures novatrices puissent être mises en place sans aucune douleur pour le budget de la nation et encore moins, bien sûr, pour le budget de nos collectivités.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Grand. Jean-Pierre Moure.

Monsieur MOURE

Monsieur le Président, chers collègues. Je serais relativement court parce que beaucoup de choses ont déjà été évoquées. Mais je vais prendre trois remarques qui ont été formulées dans la présentation et que je trouve tout à fait judicieuses. La première, c'est que nous sommes dans un contexte de futur budget, et ce soir de débat d'orientation budgétaire, qui intervient dans un contexte, un contexte lourd, un contexte bien particulier, bien ciblé. Et plutôt que de rester sur des disputes bassement politiciennes, je dirais que ce contexte est tout simplement le prolongement de 40 ans d'insuffisante anticipation des finances publiques en France et de ralentissement de réformes qui auraient pu intervenir de manière beaucoup plus pragmatique dans le temps. Je prends un seul exemple, les bases de la taxe d'habitation et les critères datent de 1971, nous sommes en 2015. Je voudrais que l'on m'explique quelle est l'équité, la cohérence à baser une partie substantielle des ressources des collectivités, quelles qu'elles soient, sur un élément fondateur qui date de 1971. On a du mal à rattraper des trains qui s'enlisent quand même au niveau national. Et ça, on peut mettre un carton ou des bonus à l'ensemble de l'échiquier politique qui a gouverné le pays depuis 40 ans, je parle de 70-71. Ça, c'est le premier point.

Donc, effectivement l'État, qui que ce soit qui gère l'État actuellement, il est dans la nécessité d'avoir à redresser l'équilibre des finances publiques et bien entendues les collectivités, qu'elles soient institutions régionales, départementales, qu'elles soient métropoles aujourd'hui, hier agglomérations ou communes, elles sont concernées par ça. Donc, le contexte est vraiment important et ça n'est pas en un an que ce problème va se régler.

Le deuxième élément de ce contexte, c'est le volet plus local qui est lié à la constitution de la métropole pour lequel je suis très favorable. Mais cette métropole, elle passe effectivement par une transition, c'est 2015, avec les allocations de compensations transitoires et en quelque sorte, une année un peu spéciale par rapport à ça, qui fait que quand nous voterons exactement le budget, nous aurons les chiffres les plus précis dévolus à chacun de ces paragraphes. Et là, je suis effectivement en regard positif de ce qui a été dit parce que c'est la réalité.

Monsieur Lévia, vous avez prononcé une formule que j'adopte complètement, on est dans le cas d'un véritable changement d'ère. Et là, on va rentrer dans le dur, dans le dur du dur. C'est-à-dire qu'on était habitué sur des principes où on regardait en haut, on critiquait en haut, mais on était bien contents d'équilibrer en quelque sorte son propre mode de fonctionnement sur des dotations qui arrivaient d'en haut et qui tombaient régulièrement avec quelques inflexions de taux, mais c'est terminé ça. Vous avez annoncé dans les mois et les années qui viennent, l'évolution, la progressivité des économies de dotation de l'État, des pertes pour les collectivités, je pense que très certainement, ce n'est qu'une première vague. D'autres équilibres interviendront très certainement dans la décennie, mais il est évident que les collectivités vont devoir, à travers ce que vous avez évoqué, c'est-à-dire une volonté politique et non pas politicienne, bâtir des éléments de gestion et d'action tout à fait pertinents, pratiques et efficaces. Ça veut dire qu'il faut viser des investissements où l'effet de levier de l'investissement d'un jour amènera les éléments de recettes de demain qui vont rééquilibrer les choses. Et là, on rentre dans le détail, dans le concret, de ce qui intéresse effectivement le citoyen.

Ça veut dire qu'il y a des politiques de transport, ça a été évoqué. Il y a des politiques de logement, vous avez vu l'article qui est sorti dans la semaine sur ce qu'il était incontournable de prendre en compte sur les 15 années à venir par rapport à l'évolution de la population. Il y a également l'économie, vous avez fait état d'un dossier de tension concernant le numérique French Tech. Vous comprenez d'ailleurs que ce que nous avons fait à travers ce DOB, on s'appuie aussi sur des résultats des gestions antérieurs qui montrent que finalement l'agglomération était dans le bon sens par rapport à ce qu'il fallait asseoir comme certitudes pour l'avenir. Mais French Tech, le numérique, les entreprises start-up de pointe, c'est un ensemble qui va amener les recettes et la réalité économique de demain. Donc, ça, il faut insister, je suis tout à fait d'accord, et il faut y donner une unité, au niveau de ce que représente même la future grande région et ce que représente la métropole de Montpellier. Parce que sur l'ancienne Région Languedoc-Roussillon, le terreau de réalité de l'efficacité économique et du développement, c'est ici, c'est le cœur du dispositif.

Il y a un autre élément sur lequel je voulais m'arrêter, c'est celui du tourisme, parce que nous ne sommes pas dans les chiffres détaillés ce soir. C'est dit souvent par beaucoup de personnes, la santé est également citée comme ça, le tourisme n'est pas un élément unique, c'est l'ensemble de politiques, c'est la culture, l'aménagement du territoire, etc. Mais la volonté de traduire, sur le territoire qui est le nôtre une vraie politique touristique, je pense qu'il faut qu'on soit beaucoup plus dans l'innovation, dans la volonté de sortir du jeu traditionnel identique à celui dont on est depuis 40 ans par rapport aux finances publiques. Le tourisme, c'est une politique d'investissement, c'est une politique de communication, c'est une politique qui doit traduire l'ensemble des actions que nous menons. Et là, effectivement, on a de la chance, regardez simplement la météo. Chaque soir, vous prenez la météo depuis 3-4 mois, à 95 %, il n'y a qu'ici qu'il fait beau régulièrement. Donc, ça, ça se travaille aussi. Avec les équipements culturels, avec les équipements entreprises performants. Et c'est ça que j'aimerais trouver dans quelques éléments plus significatifs du budget de 2015 et ensuite, on verra, parce que nous sommes partis pour une période où ça va être dur, mais où on peut s'en sortir ici parce qu'on a quand même beaucoup d'atouts.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur Moure. Je vais donner la parole à Max Lévia et je vous dirai un petit mot, si vous le voulez bien.

Monsieur LEVITA

Sur l'intervention d'Hervé Martin. Nous sommes d'accord sur un point, c'est sur l'importance de l'investissement. Sur la politique du gouvernement, nous ne sommes pas consultés, nous ne sommes pas à l'Assemblée nationale. Mon cher Hervé, à ma connaissance, vous êtes professeur. En tant que professeur, on donne des devoirs et l'élève répond à la question. Nous, nous avons un budget à faire, je ne peux pas changer les

règles du gouvernement. Elles sont bonnes ou pas bonnes, je n'ai pas de jugement à faire. La dotation diminue, point. Je peux trouver ça bien ou pas, de vous à moi, je trouve ça nécessaire, mais je ne devrais pas le dire.

Vous nous faites un schéma sur la Ligne 5 de tramway. Vous voulez un investissement ? Nous en avons discuté avec le Président, il va y avoir un mariage des deux régions Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, on va se déchirer pour savoir où l'on va mettre la capitale régionale. Moi, je trouve que c'est un faux problème. Je propose, et le Président en est d'accord, si on demande un TGV ou un truc à grande vitesse Toulouse-Montpellier, on est à 1 h. Vous allez tous à Paris de temps à autre, entre le 20^e arrondissement et la Défense, on met facile 1 h. Si Toulouse est à 1 h de Montpellier, si Montpellier est à 1 h de Toulouse, la question ne se posera plus, nous serons la banlieue réciproquement l'un de l'autre. Un TGV, je ne peux pas vous le promettre demain matin, je rencontre mon collègue l'ambassadeur de Toulouse la semaine prochaine, je vais lui proposer, mais ça peut se faire en 15 ans. Je ne vois ici que des personnes jeunes, 15 ans, on aura un TGV et ce sera mieux que votre 5^e ligne de tramway. D'autant plus que nous n'avons pas annulé la 5^e ligne de tramway. Pour le moment, Monsieur Masse a fait des projections, moi aussi, pour le moment, ça ne rentre pas. Le TGV, on ne peut pas le faire seul, il va falloir qu'on le négocie. Je crains, mon cher Hervé, votre vision de l'investissement. Jean-Pierre Moure parle de 1971, moi je parle de 1945. Vous savez, en 1945, il y a eu un débat historique d'une importance capitale dont nous payons le prix 70 ans après. Le problème, ça a été de savoir, en 1945, comment allons-nous reconstruire la France? Il y avait deux solutions, la solution Pierre Mendès France ou bien la solution Pleven. La solution Pierre Mendès France, c'était par l'épargne, c'est la solution que les Allemands ont adoptée. Les Allemands avaient perdu la guerre et politiquement, ça a été plus facile à faire passer chez eux. Ou la solution par l'inflation, nous avons choisi l'inflation. Hervé, vos conceptions économiques datent de 1945. Nous sommes en 2015, en 2015, nous avons signé l'euro, l'inflation, c'est terminé. On peut le regretter, mais c'est ainsi. Je vous rappelle, mes chers collègues, en 1948, quand on a créé le Deutsch mark, on a dit un Deutsch mark égal un franc français. À vrai dire, il aurait fallu dire un Deutsch mark égale un 1,50 franc, mais ce n'était pas possible, on avait gagné la guerre. Donc, on a dit un égale un. Tout le monde croit qu'on a fini à 1 égale 366 au moment de l'euro, il y a juste un petit détail c'est le nouveau franc. Nous avons donc commencé à 1 égale 1 et nous avons fini à 1 égale 366. Nous sommes donc les champions d'une inflation maîtrisée. Donc, Hervé Martin, pour le prochain ministère des Finances, tu peux prendre, mais à condition que tu puisses faire de l'inflation, sinon tu es mort.

Mon cher président de la commission des finances de la mairie, vous me proposez de diminuer de 0,9 à 0,4, excusez-moi, j'ai 80 millions de taxes d'habitation. Si je ne fais pas le 0,9, je perds 720 000 euros, je n'ai pas les moyens. En plus, si je le fais là, à la ville, j'ai 180 millions d'impôts et 180 millions, ça n'est pas possible. Nous avons donc dit, dans notre campagne, on a bien précisé que c'était le maintien des taux et les taux sont inchangés.

Madame Destailhats, je n'ai rien à dire quant à votre intervention sauf que c'est - 4 en 2004 et - 14 en 2015.

Cher René, nous sommes d'accord presque sur tout.

Simplement, mes chers collègues, j'attire votre attention sur le fait, Jean-Pierre Moure en a parlé, sur les trois révisions en cours. Il y a la révision des bases locatives entreprises. Il y a une commission intercommunale, un certain nombre de commissaires sont dans la salle, chers collègues, vous allez voir ce que vous allez voir. Nous nous sommes réunis en commission, il va y avoir des révisions de l'ordre de 200 %. Cette réforme, pour les entreprises, est censée entrer en fonction au 1^{er} janvier 2016. En même temps, il y a une révision des valeurs locatives ménages.

Pour le moment, on teste sur la région parisienne et sur 5 départements, ça rentrera en fonction au 1^{er} janvier 2018. Mes chers collègues maires, ce sera le moment où vous préparerez votre réélection, je vous souhaite bien du courage.

Enfin, dernier point, en ce moment, le premier ministre a chargé deux parlementaires d'un calcul sur la révision de la dotation globale de fonctionnement. Je sais que le calcul qui me désespère depuis plus de 10 ans, parce qu'à la ville de Montpellier la dotation par contribuable nous désavantage d'une manière scandaleuse. Il y a 28 paramètres dont un logarithme décimal pour calculer cette dotation, nous sommes en train de faire la modification. Comme vous le savez, nos experts de Bercy sont en train de se dire que calculer une dotation globale de fonctionnement pour 36 000 communes, c'est un tout petit peu compliqué. Par contre, pour 3 000 agglomérations, c'est plus facile. Mais bon, Monsieur le parlementaire, à vous de jouer et à vous de travailler dans ce domaine-là. La commission intercommunale a refusé de prendre part à la décision, nous n'avons pas le temps ni les éléments et le résultat était catastrophique.

Juste un mot à Monsieur le Sénateur-maire. Sur les dettes, je ne sais pas si c'est une piste, ce que je sais, c'est que sur la métropole, la ville de Montpellier et la métropole vue leur poids, nous avons des emprunts à des taux beaucoup plus élevés. Nous cherchons une solution avec le secteur bancaire de manière à voir si nous pourrions mutualiser. Le seul ennui, c'est qu'il faudra se mettre d'accord sur l'art et la manière de mutualiser et de faire le calcul des risques afférents. Simplement vous dire qu'en Allemagne, l'État allemand emprunte à environ 50 points de base de plus que nous. Les collectivités locales en Allemagne augmentent de l'ordre de 200 à 300 points de base de plus que nous. Dès lors, je ne vois aucun inconvénient à travailler sur votre proposition.

Vous dire un chiffre, je crois que la ville de Paris à 3 milliards de dettes, la ville de Berlin a 65 milliards d'euros de dettes.

Sur l'intervention de Jean-Pierre Moure, je n'ai rien à dire, nous sommes en accord complet.

Pour terminer sur une note différente, je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'il y a un film, Timbuktu, qui a eu le César de la meilleure œuvre de la réalisation française, que le réalisateur que l'on attaque basement en ce moment sous des prétextes que je ne connais pas et que je ne veux pas connaître, je vous invite à aller voir cette œuvre. C'est une œuvre remarquable, il a dit que c'était un honneur pour la France, c'est un honneur pour la France de l'avoir produit. Je vous invite à aller le voir pour vous changer des machins financiers. Merci.

Monsieur le Président

Merci, Max. je voudrais, en guise de conclusion, donner un certain nombre d'éléments utiles pour avoir une vision un peu autre de la place des métropoles dans le paysage. D'abord, Monsieur Lannelongue, tout à l'heure vous avez évoqué des comparaisons possibles avec d'autres villes. Je vais vous donner quelques villes du Sud assez comparables au niveau de leur strate. D'abord, la ville de Toulouse où Jean-Luc Moudenc a laissé entendre, dans son débat d'orientation budgétaire, qu'il allait augmenter les impôts. La ville de Nice où Christian Estrosi a clairement exprimé qu'il allait augmenter les impôts ville et métropole. La ville de Marseille où Jean-Claude Gaudin a dit tout à fait clairement que c'était à cause des rythmes scolaires qu'il était obligé d'augmenter les impôts. Et je finirai par Bordeaux où Alain Juppé a indiqué très clairement que les impôts allaient augmenter à la ville et à la métropole, mais le taux n'est pas encore connu. Je n'ai pris que des villes de droite, mais je peux rajouter Lyon qui augmente ses impôts ville et métropole de 5 points et qui l'a indiqué dans son débat d'orientation budgétaire. Pour vous dire que ce que nous faisons aujourd'hui, il n'y a que deux métropoles qui n'augmentent pas le taux d'imposition, c'est Madame Rolland à Nantes et nous.

Deuxième point, concernant la place des métropoles et les enjeux des métropoles dans le paysage de la réforme territoriale. J'ai été invité par le Président de la République à déjeuner à l'Élysée avec l'ensemble des présidents de métropoles. La majorité, droite et gauche confondues, a exprimé son désaccord avec la baisse des dotations de l'État. La majorité, pour ne pas dire l'unanimité des présidents, a condamné la réforme territoriale qui tendrait à mettre au-dessus des métropoles des régions qui les tiendraient sous tutelle, ce que je dénonce depuis le début. La majorité des présidents de métropoles ont indiqué que la hausse systématique du poids des frais de personnel était inacceptable à terme et qu'il fallait prendre des dispositions envers la fonction publique territoriale. Moi j'ai dit que je cautionnais tout ça, mais j'ai dit à François « c'est très bien, mais moi, je voudrais parler politique ». J'ai demandé à ce que les grandes régions, dans le cadre de la discussion parlementaire sur la loi NOTRe, soient coconstruites avec l'exécutif des métropoles. Il ne peut pas y avoir une liste régionale, quelle que soit sa couleur, et en dessous des métropoles avec d'autres couleurs. Sinon, nous allons passer sous les fourches caudines des grandes régions en permanence ou alors, il va y avoir des guerres larvées entre les uns et les autres, surtout dans les grandes régions comme la nôtre où il y a deux métropoles. Si c'est une gouvernance UMP, elle va jouer ou non avec la ville UMP contre la ville de gauche en l'arrosant un peu pour montrer qu'elle est cool. Si c'est une gouvernance PS, non seulement elle voudra récupérer Toulouse, mais en plus, elle va vouloir faire la liste avec mon opposition à la mairie pour reprendre Montpellier. Je l'ai exprimé clairement au Président de la République. Et je lui ai dit « j'organise un contre-pouvoir régional avec le pôle métropolitain et on comptera à la fin », j'ai parlé cash. J'ai répété la chose à Pierre Cohen cet après-midi, avant qu'il n'aille rencontrer les députés. Il a donc été attentif, mais assez contrarié par mes propos. Mais il faut dire que c'est difficile, pour certains, de changer rapidement de logiciel. Voilà.

Merci pour ce débat, nous en prenons acte de façon collective.

AFFAIRE N°7 : HORS COMMISSION – SECTEUR DE LA MOGÈRE - CONVENTIONS RELATIVES AUX INTERFACES ENTRE LE PÔLE D'ÉCHANGE MULTIMODAL (PEM) MONTPELLIER SUD DE FRANCE ET LES PROJETS DE COMPÉTENCE MÉTROPOLITAINE - CESSIION DES PARCELLES NÉCESSAIRES À LA RÉALISATION DU PEM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Souhaitez-vous des informations auprès de Stéphanie Jannin ? Je mets aux voix. Contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Adopté à l'unanimité des exprimés.

AFFAIRE N°8 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – PROJET DE SCHEMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE (SRCE) - AVIS DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLÉ

Monsieur le Président

Je vais laisser Stéphanie Jannin nous expliquer le pourquoi du comment et je vous proposerai une solution pour adopter cette affaire avec une série de réserves. Parce que ce schéma ne correspond pas au schéma écologique d'aménagement durable ni du SCOT ni des PLU des communes. On nous donne donc quelque chose de tout ficelé par l'État et la Région et on nous demande de l'avalier en bloc. Et si on ne le votait pas ce soir, c'est pour ça que j'ai failli le retirer de l'ordre du jour, il serait accepté de façon tacite, on ne peut donc pas le retirer. Et si on vote contre, on va nous dire que nous ne sommes pas écolos. Donc, on est coincé. J'ai appelé le préfet pour lui donner la position de la métropole en lui indiquant que nous formulerons des réserves et il a été d'accord sur le principe. Madame Jannin.

Madame JANNIN

Monsieur le Président. Le SRCE, donc le schéma régional de cohérence écologique est un document qui est collaboré par l'État et la Région et qui est issu des Grenelles de l'environnement. Il s'agit principalement de définir les trames verte et bleue qui permettent de préserver les réservoirs de biodiversité, donc des poches de biodiversité dans le territoire et de définir les corridors écologiques, c'est-à-dire les faisceaux qui vont relier les réservoirs entre eux. Par courrier, le Préfet et le Président de Région ont notifié à la collectivité le projet de SRCE et la métropole est invitée à émettre un avis par écrit. Le SRCE comprend un diagnostic du territoire, un volet présentant les continuités écologiques, un plan d'action stratégique et un résumé non technique.

Le document qui nous est soumis pour avis précise bien la hiérarchie des normes. Le SRCE est opposable juridiquement dans son entier aux documents d'urbanisme. C'est-à-dire qu'une fois validés, nos documents tels que le SCOT pour la métropole ou les PLU pour nos communes devront, à terme, être remis en cohérence et en comptabilité avec ce schéma.

Ce document, émis par la Région et l'État, aura donc une importance capitale et doit traduire parfaitement les orientations qui sont les nôtres, les vôtres, en termes d'aménagement du territoire, aménagement vu au sens large du terme.

Si on regarde maintenant plus attentivement ce document, concernant les réservoirs de biodiversité, ils sont conformes aux enjeux qui ont été identifiés par ailleurs dans les ZNIEFF ou les zones Natura2000. Une anomalie de taille est cependant identifiée. Un réservoir de biodiversité a été repéré sur la plaine agricole de Fabrègues et au sud de Cournonterral et Cournonsec. Nous ne pouvons expliquer objectivement ce périmètre qui ne reprend pas les limites des zones Natura2000 ou ZNIEFF. L'état des connaissances mises à notre disposition ne permet pas de valider ce périmètre tel quel. Un travail d'ajustement avait d'ailleurs été réalisé en comité de pilotage adapté aux enjeux environnementaux de la plaine. Le périmètre qui en est ressorti, qui est réaliste et a été élaboré en concertation, n'a pas été reporté dans le document final.

Concernant les corridors écologiques, ils posent de nombreux questionnements et n'intègrent pas non plus les remarques et avis qui avaient été formulés par la métropole pendant la phase d'élaboration et de concertation, ce qui pose bien sûr un problème de fonctionnement de la gouvernance, tout autant que de réalités techniques sur le terrain. Tout d'abord, de nombreux corridors sont représentés sur des zones déjà urbanisées. C'est le cas sur les communes de Beaulieu, de Baillargues, Lattes centre et Maurin, de Saint-Drézéry, Castries, Fabrègues, Lavérune, Prades-le-Lez, Saussan ou encore Clapiers. Sans intégration de négociations sur ces secteurs, nous devons donc imaginer que ces zones devront être rendues inconstructibles, que le SCOT et le PLU devront les transformer en corridors écologiques qui eux-mêmes ne sont pas constructibles alors qu'ils sont déjà construits. Donc, évidemment, c'est extrêmement délicat.

Enfin, concernant l'avenir, les corridors tels que positionnés remettent en question les zones d'extension du SCOT qui ont justement été conçus sur la base d'une inversion du retard, c'est-à-dire de la préservation du territoire. C'est le cas des communes de Baillargues, Castries, Cournonterral, Fabrègues, Lattes, Lavérune, Murviel et Pignan, sans qu'aucune considération écologique réellement objective puisse venir modifier ces périmètres. La métropole de Montpellier mène une politique en matière d'aménagement du territoire qui est extrêmement riche et exemplaire et a donc toute sa place dans ce débat.

Vous m'avez confié, Monsieur le Président, la délégation de l'aménagement du territoire, je vous en remercie et c'est pour moi l'occasion de rappeler ce qu'est ma conception de l'aménagement du territoire. L'aménagement du territoire, c'est un équilibre subtil entre le rural et l'urbain, un équilibre qui ne souffre pas de la caricature. L'aménagement du territoire, c'est tout autant développer un quartier pour accueillir des habitants, que conduire l'eau à une parcelle agricole pour lui permettre un développement durable. Le travail sur les trames verte et bleue est donc fondamental. Pour autant, je ne peux que confier à l'assemblée le manque de crédibilité de ce SRCE, je le rappelle, schéma régional de cohérence écologique. Et donc, je suis obligée d'inviter à une refonte importante de ses modalités.

Et puis, Monsieur le Président, si vous me permettez un petit trait d'humour, je crois que vous avez proposé vos services à certaines intercommunalités qui peinaient à mettre en œuvre le passage en métropole de manière apaisée, négociée, partagée, tenant compte des spécificités de chaque territoire, de ses enjeux. Alors peut-être pourriez-vous proposer vos services à la Région pour l'aider à mettre en place des processus pour les territoires préservant l'intérêt de tous les habitants, car laissant une large place à la concertation et au dialogue.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Madame Jannin. Vous avez compris que ce document est totalement imparfait. Nous pouvons d'ailleurs nous interroger sur ce qui a guidé l'écriture de ce document, car quand même les services du service régional d'aménagement durable du territoire régional, les services de l'État ne sont pas les premiers venus. Mais là, apparemment, il y a dû y avoir une glissade lors de la rédaction. En tout cas, ce que je vous proposerai, si personne ne souhaite s'exprimer, c'est de prendre acte avec réserve et avec expression de toutes les réserves, ce qui nous donnera le temps de les formuler de façon écrite au niveau de l'État et de la Région. Monsieur Meunier.

Monsieur MEUNIER

Monsieur le Président. Je ne vais pas rajouter beaucoup de choses, surtout au commentaire de Stéphanie Jannin qui était excellent à la fin. Il faut, une bonne fois pour toutes, que l'on soit respecté. J'ai écouté tout le débat d'orientation budgétaire et les arguments politiques qui ont pu être développés. Là, nous avons quitté les finances, on passe à la gestion de notre territoire, à ce que je sache, il est de la compétence métropolitaine, à moins que j'ai loupé une case. L'urbanisme appartient encore aux communes, il appartient à nos territoires, il appartient à nos compétences d'élus locaux. Et là, une fois de plus comme on a pu l'avoir sur d'autres sujets, dans les dix dernières années où j'ai eu à m'occuper du développement de notre territoire, en particulier sur les problèmes hydrauliques, on se trouve avec des services de l'État en région qui nous dicte des visions qui pour le peu répondent à une seule motivation : paraître plus écolo qu'écolo. Et moi, ce n'est pas une obsession qui me prend jour et nuit, d'être plus écolo qu'écolo. Je veux être respectueux de l'environnement, mais je veux également être respectueux des activités sociales et des histoires réelles du territoire. Et puis ensuite, on a la Région et parfois l'État, au-delà des services de l'État en région, et là ça commence à devenir pire, avec des législateurs qui eux aussi, parfois pour des raisons de rachats sûrement sur d'autres thématiques, veulent être plus écolos qu'écolos et nous mettent des règles qui sont totalement insupportables.

Mais il y a quand même des règles de fonctionnement entre collectivités locales. Elles reposent, en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire, sur les PLU et les SCOT. Et à ce que je me souvienne, notre SCOT de Montpellier voté à l'unanimité avait été honoré, voire même gratifié de toutes les médailles possibles et inimaginables quant à la prise en compte de tous les aspects de biodiversité, de continuité territoriale en matière biologique et de respect des réservoirs et corridors écologiques. Et nous avons été honorés en la matière. Nous avons travaillé depuis, les uns et les autres, sur nos communes à développer nos zones d'activité, nos zones d'hébergement et nos PLU et notre SCOT en matière de zone à urbaniser en fonction du respect de ces contraintes, qu'elles soient hydrauliques ou corridors écologiques. Et maintenant, on nous remet tout ça à plat.

Sur Lattes en particulier, je me retrouve avec un corridor qui a une épaisseur de trait faite au marqueur, qui prend en compte le territoire des hauts de Lattes où on a tout le pôle autonomie qui a été arrêtée. Autant je suis prêt à en discuter avec les services de l'État et les services compétents et les experts compétents sur la partie sud de la zone potentielle d'expansion qui a été mise au SCOT, je suis tout à fait d'accord.

Autant je refuse catégoriquement qu'un travail avec un engagement économique, un engagement d'investissement puisse être remis en cause parce qu'un marqueur est passé par là.

Monsieur le Président, généralement je suis vos préconisations de vote, je vous prie de m'excuser, les élus de Lattes voteront contre quelles que soient les réserves qui soient mises dans ce document. Mais comme on risque de ne pas être beaucoup à voter contre et que c'est cette délibération qui aura lieu, je voudrais que dans les réserves l'on marque bien que la partie est entre Boirargues et Lattes et la partie nord de Boirargues ne doivent pas être impactées par ces nouvelles lubies écolos. Moi, je m'en fous de ne pas être écolo.

Monsieur le Président

Merci beaucoup, Monsieur Meunier. Monsieur Caizergues.

Monsieur CAIZERGUES

J'émet simplement un souhait, c'est que les communes concernées par l'ensemble de ces situations anormales soient consultées et participent de manière active, comme je l'ai déjà dit à Madame Jannin, à l'évolution de ce dossier. Merci.

Monsieur le Président

Y a-t-il d'autres prises de parole ? Donc, ce que je vous proposerais, c'est de prendre acte de la proposition tout en appelant de nos vœux les réserves que nous porterons sur cette proposition, commune par commune. Est-ce que ça vous convient ? Est-ce que ça convient à tout le monde ? Est-ce qu'il y en a qui sont opposés à ma proposition ? René ?

Monsieur REVOL

Je ne suis pas du tout opposé. Le problème n'est pas de cumuler les remarques de toutes les communes, le problème c'est d'avoir une véritable coopération avec la Région parce qu'il y a un vrai problème d'équilibre. Nous, nous allons réviser notre SCOT, on est face à un changement climatique, il se passe quand même des choses dans notre territoire. Il faut donc que l'on ait une vision globale et je suis d'accord, ce document n'a pas cette vision globale. Donc, ce n'est pas que ce document est trop écologique, je considère qu'il ne l'est pas assez, car l'écologie, ce n'est pas simplement la défense de corridors. L'écologie, c'est la façon dont l'homme occupe un territoire. Et de ce point de vue, je n'ai pas trouvé dans ce document quelque chose de pertinent. Il faut donc ajouter les remarques des communes et ouvrir une vraie discussion sur comment on modifie notre façon d'occuper ce territoire et de le faire vivre.

Monsieur le Président

Julie Frêche, puis Cyril Meunier.

Madame FRECHE

Je pensais qu'on passait au vote, je voulais donc vous signaler qu'en tant qu'agent de la Région, je souhaitais ne pas prendre part au vote.

Monsieur MEUNIER

Je souhaite préciser ce que j'ai dit. D'abord, ce n'est pas que je n'ai pas envie d'être écolo, on est plus écolos qu'écolos à Lattes, nous n'avons donc pas à nous racheter par des décisions de cette nature-là.

La deuxième chose, on ne se met pas en opposition au sein de l'agglomération. Je pense personnellement, nous pensons à Lattes qu'il faudrait refuser catégoriquement ce document. Par un vote contre, ça les obligerait à repasser en négociations avec nous. Si on l'accepte avec des réserves comme le dit René, on ne va pas au fond du problème qui est un problème de gouvernance, un problème de non prise en compte des remarques qui ont été faites. Et puis surtout, une vision qui est très restrictive de ce que devrait être une vraie politique d'aménagement en matière d'écologie et de respect de la nature sur les documents que nous sommes appelés à piloter.

Monsieur le Président

Je vous propose de voter contre le document. Qui est contre ma proposition ? Qui est pour ? Qui s'abstient. Unanimité contre.

AFFAIRE N°9 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ACTION FONCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CONVENTION CADRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LANGUEDOC-ROUSSILLON - AVENANT N°1 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui souhaite des informations auprès de Madame Jannin ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Une abstention. Adopté.

AFFAIRE N°10 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ACTION FONCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMUNE DE LATTES-SITE DE "SAPORTA" - CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIÈRE AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LANGUEDOC-ROUSSILLON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Madame Jannin ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Une abstention. Adopté.

AFFAIRE N°11 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ACTION FONCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMUNE DE ST JEAN DE VÉDAS - SECTEUR DE LA "LAUZE EST" - CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LANGUEDOC - ROUSSILLON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°12 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ACTION FONCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMUNE DE MONTPELLIER - SITE DE TDF, RUE DE LA FONTAINE FROIDE - CONVENTION D'ANTICIPATION FONCIÈRE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LANGUEDOC ROUSSILLON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Stéphanie Jannin ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°13 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ACTION FONCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMUNE DE VILLENEUVE-LÈS-MAGUELONE - ZAC CHARLES MARTEL EXTENSION - CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LANGUEDOC-ROUSSILLON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications à Madame Jannin ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°14 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – ACTION FONCIÈRE POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - COMMUNE DE SAINT JEAN DE VÉDAS - ZAC MARCEL DASSAULT 2ÈME EXTENSION - CONVENTION OPÉRATIONNELLE AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LANGUEDOC ROUSSILLON - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°15 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – MODIFICATION SIMPLIFIÉE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) - VILLE DE BAILLARGUES - APPROBATION

Monsieur le Président

Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°16 : DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE – MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) ET DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION AUTOUR DES MONUMENTS HISTORIQUES - VILLE DE MONTPELLIER - APPROBATION

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Madame Jannin ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°17 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS SOCIAUX - OPÉRATION « CARRÉ DES CHÊNES » - IMPASSE DU STADE À CASTRIES - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'OPH DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Noël Ségura, vice-président ?

Monsieur SEGURA

Il y a une erreur sur la délibération au niveau de l'adresse.

Monsieur le Président

Monsieur Pastor.

Monsieur PASTOR

Ce n'est pas rue de la Pierre bleue, mais c'est impasse du stade, en attendant d'avoir un autre nom.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°18 : LOGEMENT – CONSTRUCTION DE 6 LOGEMENTS SOCIAUX - RÉSIDENCE "LE CLOS DES CÈDRES" - RUE GASTON BACHELARD À MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNT À LA SA D'HLM FDI HABITAT - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°19 : LOGEMENT – CONSTRUCTION D'UNE RÉSIDENCE SOCIALE DE 18 LOGEMENTS ET DE 14 LOGEMENTS SOCIAUX - OPÉRATION « VILLA SAVINE » - 64 AVENUE DE CASTELNAU À MONTPELLIER - GARANTIE D'EMPRUNTS À LA SOCIÉTÉ FONCIÈRE HABITAT ET HUMANISME - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°20 : LOGEMENT – OPÉRATION « RÉNOVER POUR UN HABITAT DURABLE ET SOLIDAIRE » 2013-2016 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR LA RÉHABILITATION DE DEUX LOGEMENTS - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Monsieur Ségura, vice-président ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°21 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ATTRACTIVITÉ - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE PROFESSIONNELLE DU CONSEIL EN LANGUEDOC ROUSSILLON (CPC LR) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès du rapporteur, Chantal Marion ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°22 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL - PLATEFORME DE PROMOTION DES VINS DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE À CHENGDU - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À L'ASSOCIATION EUPIC POUR 2015 - CONVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Madame Marion.

Madame MARION

Monsieur le Président, chers collègues. Pour les 5 prochaines années, l'État chinois va investir 950 millions de dollars pour développer la santé, la formation et les axes de communication de ses provinces centrales. Le partenaire principal de la métropole à Chengdu est l'organisme que vous connaissez maintenant, l'EPIC. L'EPIC est initialement un programme bilatéral entre l'Europe et la Chine, qui a été créé en 2006 afin de favoriser le développement économique.

Effectivement, en janvier 2015, EPIC a été labellisé par la commission européenne pour étendre sa zone d'influence aux 7 régions du nord de la Chine, dont Pékin. Lors d'une mission en 2012 à Chengdu, Montpellier Méditerranée Métropole a signé avec le partenaire EPIC une lettre d'intention pour la mise en place d'une plate-forme de promotion des vins de notre territoire à Chengdu, dans les 9 provinces centrales chinoises. Donc, lors de la délibération du 17 janvier, du 25 juillet et du 31 juillet 2014, notre assemblée délibérante a acté la signature de la convention de coopération qui sont les règles et résultats escomptés, ainsi que la participation financière de Montpellier Méditerranée Métropole.

Cette opération a deux qualités, des qualités qualitatives et quantitatives. Qualitatives d'un point de vue opération, c'est la mise en place d'une double plate-forme de promotion à Qingdao entre autres et puis évidemment participation aux plus grandes foires sur le vin et spiritueux. Et au point de vue quantitatif, les chiffres sur 52 viticulteurs, 23 producteurs ont répondu présents et 19 producteurs, dans le cadre de notre action, ont déjà vendu du vin en Chine.

Pour cela, en conséquence, il est proposé au conseil d'approuver les termes de la convention plate-forme de promotion des vins et d'approuver l'attribution d'une subvention de 60 000 euros à EPIC.

Monsieur le Président

Merci, Madame Marion. Souhaitez-vous intervenir sur cette affaire ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°23 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – PROGRAMME DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT MATRICS LABELLISÉ PAR LE PÔLE EAU - EXPÉRIMENTATION - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE L'INFRASTRUCTURE PUBLIQUE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Chantal Marion ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°24 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – MIPIM 2015 - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE, LA SAAM ET LA SERM - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications supplémentaires ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°25 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL - ORGANISATION D'UNE MISSION D'AFFAIRE FILIÈRE VITICOLE À CHENGDU / QING-DAO (CHINE) DU 23 AU 29 MARS 2015 - FINANCEMENT DE LA MISSION

Monsieur le Président

Qui demande des explications à Chantal Marion ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

Madame MARION

Je voudrais signaler une modification parce que nous avons eu une demande de viticulteur. Cinq devaient partir et finalement, il y en a 6. Parce qu'il y en a 12 qui nous l'ont demandé, il y en aura donc 6 sur cette mission et 6 sur la prochaine.

Monsieur le Président

Il faudra donc augmenter le budget et le modifier en conséquence et on l'indiquera à une prochaine séance.

Madame MARION

Le budget de 21 500 va passer à 24 500 euros.

Monsieur le Président

Je mets donc aux voix la modification ainsi apportée par Chantal Marion. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°26 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – SOLUTION MUTUALISÉE DE DÉMATÉRIALISATION DES PROCÉDURES DE MARCHÉS PUBLICS EN PARTENARIAT AVEC LE CCAS DE CASTELNAU-LE-LEZ ET LA COMMUNE DE JACOU - CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DES SERVICES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°27 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – CONVENTION DE PARTENARIAT SUR LA MISE À DISPOSITION D'UN GROUPE D'ÉLÈVES DU LYCÉE POLYVALENT GEORGES POMPIDOU LORS DE MANIFESTATIONS ORGANISÉES PAR LA DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET DE L'EMPLOI DE LA MÉTROPOLE

Monsieur le Président

Il s'agit d'une convention de partenariat, qui demande des explications auprès de Chantal Marion ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°28 : COHÉSION SOCIALE – MISSION LOCALE DES JEUNES DE L'AGGLOMÉRATION DE MONTPELLIER (MLJAM) - CONVENTION RELATIVE À LA PRISE EN CHARGE DES JEUNES DE 16 À 25 ANS EN MATIÈRE D'ACCUEIL, D'INFORMATION ET D'ACCOMPAGNEMENT VERS L'EMPLOI - CONVENTION - ATTRIBUTION DE SUBVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Il s'agit là de la convention et de l'attribution de subventions. Qui demande des explications auprès de Chantal Marion, vice-présidente ou de Patricia Miralles, présidente de la MLJAM ? Qui ne prend pas part au vote : Madame Touzard, Madame Dardé, Madame Miralles, Monsieur Pastor, Monsieur Meunier et Monsieur Rico. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°29 : COHÉSION SOCIALE – CONVENTION ENTRE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET L'ASSOCIATION DE TRAVAIL TEMPORAIRE D'INSERTION (ETTI) PIL'EMPLOI - ACTION PRÉ-CIPI (CONTRAT D'INSERTION PAR L'INTÉRIM) / CIPI SUR LE QUARTIER PETIT BARD - CONVENTION - SUBVENTION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Madame Dardé ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°30 : RESSOURCES HUMAINES – VÉHICULES DE FONCTION - DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES - APPROBATION

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Monsieur Bonnal ? Contre ? Un contre. Abstention ? Adopté. Monsieur Rouilleaut, vous voulez la parole ? Je vous en prie.

Monsieur ROUILLEAUT

Est-ce que c'est la Ville ou l'Agglo ?

Monsieur le Président

C'est la métropole. Et à terme, nous organiserons les services des chauffeurs pour réaliser des économies d'échelle.

AFFAIRE N°31 : CULTURE – LANCEMENT EN APPEL D'OFFRES OUVERT DU MARCHÉ N°3866DC15 EN DEUX LOTS "SERRURERIE-MÉTALLERIE Y COMPRIS INTERVENTIONS D'URGENCE ET DE DÉPANNAGE" ET "CLOISONS-DOUBLAGES-FAUX PLAFONDS" - APPROBATION

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Bernard Travier, vice-président chargé de la culture ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°32 : CULTURE – MUSÉE FABRE - AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE GARDIEN-NAGE N°3659DC14 DU MUSÉE FABRE ET DE L'HÔTEL CABRIÈRES - SABATIER D'ESPEY-RAN - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications à Bernard Travier ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N°33 : CULTURE – MAINTENANCE DES ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - MARCHÉ N°3840DC15 - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES OUVERT - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N°34 : CULTURE – MARCHÉ DE TRAVAUX À BON DE COMMANDE POUR LES BÂTIMENTS CULTURELS DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - MARCHÉ N°3245DC13 - LOT N°4 CHARPENTE-COUVERTURE - AVENANT N°1 : INTÉGRATION DE PRIX NOUVEAUX AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES (BPU) - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications supplémentaires auprès de Bernard Travier ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N°35 : CULTURE – CONVENTION DE PÔLE ASSOCIÉ DE DÉPÔT LÉGAL N°2015-117/423 ENTRE LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE FRANCE ET MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Monsieur Travier, sur le dépôt légal.

Monsieur TRAVIER

Monsieur le Président, chers collègues. Avant de prendre la parole sur ce dossier, je voudrais porter à la connaissance du conseil de métropole que nous avons deux départs dans la direction des équipements culturels : Monsieur Olivier Perrin, directeur du conservatoire régional va nous quitter pour prendre la Direction du conservatoire de Nancy.

Nous allons donc perdre un organiste de très grand talent, ce que je regrette beaucoup. Il y a un second départ qui me peine profondément, c'est celui de Lionel Pernet, il a dirigé brillamment pendant 6 ans le musée Henri Prades de Lattes. Il est appelé à diriger le musée archéologique des pays de Vaud à Lausanne. C'est une très belle promotion et je tiens à lui dire toute notre gratitude pour le travail formidable et transversal qu'il a effectué pendant toutes ces années à notre profit. Je leur souhaite à tous deux une très belle poursuite de leur carrière.

En ce qui concerne la convention de dépôt légal, je rappelle que depuis 1998, la médiathèque centrale et pôle associé pour le dépôt légal dont l'existence remonte au 28 décembre 1537. Donc, une nouvelle convention va être passée en 2015 et ce jusqu'au 31 décembre 2019. Bien sûr, cette convention comporte des obligations à la charge des deux parties, la métropole devant assurer la collecte des documents imprimés soumis au dépôt légal et de son côté, la BNF assure un soutien scientifique, un accès aux archives d'Internet et verse une subvention annuelle forfaitaire de contribution aux frais engagés pour l'exécution de cette mission. En 2014, le montant de la subvention était de 55 500 euros. En 2014, je précise que la médiathèque a reçu 1 371 ouvrages, 289 titres et 4 679 brochures.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Vice-président. Je m'associe à vous pour remercier Monsieur le Directeur du conservatoire et Monsieur le Directeur du musée de Lattara. Et je donne la parole à Monsieur Meunier, maire de Lattes.

Monsieur MEUNIER

Je souhaite un bon parcours au Directeur du conservatoire que je n'ai pas eu le plaisir de connaître plus précisément. Par contre, au moment où nous sommes en train de faire des transferts de compétences, dans le cadre de la métropole, nous à Lattes, nous avons eu un transfert de compétences à faire il y a quelques années, c'était celle du musée. Pièce identitaire s'il en est à Lattes à laquelle la population lattoise était très attachée et auquel nous nous sommes faits, groupe majoritaire à l'époque, largement brocarder par notre opposition parce qu'on transférait à Montpellier le musée, c'est tout juste si on ne prenait pas les fouilles et qu'on ne les emmenait pas ailleurs. Et à ce moment-là, il faut savoir compter sur des cadres, il faut savoir compter sur du personnel qui est capable d'expliquer au quotidien, y compris à la personne lambda amoureuse de son musée que non, ça ne change rien, ce n'est que du plus. Et ça a été du plus. Ça a été du plus parce que nous avons eu la chance d'avoir Lionel Pernet, jeune conservateur à l'époque, il a beaucoup vieilli depuis, qui est arrivé à Lattes avec son caractère de Suisse, et d'ailleurs je suis ravi qu'il rentre chez lui à Lausanne, ça lui fait plaisir. Il est devenu un ami de Lattes.

Et je voulais lui dire : merci Lionel pour la pédagogie qui a été la tienne, la gentillesse, ton professionnalisme, ton talent, parce qu'il en faut pour faire de ce musée, qui était une volonté communale après les découvertes d'Henri Prades, ce qu'il est devenu, l'un des sites les plus importants du bassin méditerranéen en matière de connaissance de l'occupation humaine permanente du bassin méditerranéen. Lionel, bonne route à toi et sache qu'à Lattes, tu seras toujours le bienvenu et un ami. Merci à toi pour ton talent.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Meunier. Madame Touzard.

Madame TOUZARD

Juste m'associer pour vraiment souhaiter une bonne continuation à Lionel qui s'est beaucoup investi sur Murviel aussi. Et faire un vœu, c'est que lorsque l'on va recruter un remplaçant à Lionel, que l'on recherche quelqu'un comme lui qui a une conception très ouverte de sa mission. L'archéologie, il y a des aspects scientifiques très importants, mais l'archéologie, c'est pour le territoire et la métropole plus que ça, c'est aussi un outil formidable de développement des territoires. Et Lionel travaillait vraiment avec nous dans ce sens-là et je pense que c'est important que l'on persévère. On parle de l'axe du tourisme notamment et le tourisme culturel lié au patrimoine archéologique est très important pour notre territoire.

Monsieur le Président

Je partage votre point de vue sans réserve. Monsieur Bonnal.

Monsieur BONNAL

Ce que je voulais rappeler à l'assemblée, dans les deux cas, avant de se préoccuper de ses qualités d'organiste ou d'archéologue, on avait embauché deux managers. Et c'est ce à quoi les jurys s'étaient attachés plus particulièrement. Et la réussite, dans les deux cas, c'est qu'on avait deux jeunes qui connaissaient parfaitement leur affaire, mais surtout qui sont des managers. Et moi, je regrette vraiment qu'ils s'en aillent. Mais nous trouverons aussi bien, rassurez-vous.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Bonnal. Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°36 : CULTURE – SITE ARCHÉOLOGIQUE LATTARA - MUSÉE HENRI PRADES - VENTE DE BILLETS EN LIGNE - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SOCIÉTÉ IREC - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Bernard Travier ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

Je viens de voir sur Twitter, une sorte de mensonge que je dénonce immédiatement et qui nous provient d'un Twitter fou, les jeunes libéraux qui viennent d'expliquer que Max Lévitá avait prétendu, contrairement à ce que je disais, qu'il fallait privilégier Toulouse comme capitale régionale. Max Lévitá a dit le contraire, il a dit « il faut équilibrer les territoires ». Donc, je veux bien qu'on utilise Twitter, mais encore faut-il savoir s'en servir et être honnête.

AFFAIRE N°37 : CULTURE – MUSÉE FABRE - PRISE EN CHARGE DES FRAIS RÉELS DE DÉPLACEMENTS ET AUTRES FRAIS RÉELS ANNEXES LIÉS À L'ACCUEIL DU COMITÉ SCIENTIFIQUE DANS LE CADRE DU TRAVAIL DE PRÉFIGURATION DU FUTUR CENTRE/MUSÉE D'ART CONTEMPORAIN - APPROBATION

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Bernard Travier ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N°38 : CULTURE – MUSÉE FABRE - CONVENTION ENTRE LE MUSÉE FABRE DE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET L'ASSOCIATION MÉRIDIANE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications à Bernard Travier ? Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°39 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT - RACCORDEMENT DES EFFLUENTS DE LA COMMUNE DE CASTRIES SUR LE SYSTÈME MAERA - AVANT PROJET - DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES - APPROBATION

Monsieur le Président

Monsieur Revol.

Monsieur REVOL

Il s'agit d'un moment important puisque c'est le début du raccordement de la dernière commune qui sera raccordée au système de Maera. Et c'est assez heureux que nous le fassions au moment même où nous venons de baptiser Michèle, c'est-à-dire la nouvelle machine, le tunnelier qui va perforer tout le long de la Pompignane. Je voulais donc saluer le travail qui a été fait. Nous l'avons inauguré l'autre jour avec Jean-Pierre Grand, Michèle Dray-Fitoussi et toute une série d'autres élus qui étaient là. Je pense que l'intercepteur est tout un chantier et en raccordant Castries, nous mettons la dernière main à cette organisation vers Maera.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Revol. Qui demande la parole ? Monsieur Pastor.

Monsieur PASTOR

Monsieur le Président. Je me félicite de cette délibération. Effectivement, dans le plan initial, c'était plus tôt que c'était prévu, mais ce raccordement est étroitement lié à la réalisation du contournement de Castries. Et nous nous étions entendus pour que la métropole enclenche ces travaux le moment venu. Donc, la métropole sera à l'heure pour le contournement, lequel contournement avance bien. C'est le contournement de l'eau pure, de l'eau du BRL, des réseaux secs et humides. Maintenant, c'est le raccordement de Maera, merci à tous pour les Castriotes et tous les gens du nord du canton de Castries.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur Pastor. Monsieur Dudieuzère.

Monsieur DUDIEUZERE

Monsieur le Président. Moi, je me félicite que la station d'épuration de Castries soit amenée à Maera, comme ça la Cadoule sera propre et ne sera pas polluée comme elle l'est maintenant. Je crois que ça va être un grand moment d'écologie puisque j'avais promis que je me baignerai dans la Cadoule d'ici la fin du mandat. J'inviterai donc mon sympathique collègue de Castries, nous achèterons des maillots communs parce que je crois qu'on fait à peu près la même taille et on se baignera dans la Cadoule.

Et je serais ravi aussi si on arrive à avoir l'eau non polluée au nord de Castries, ce sera parfait. Donc, je soutiens le projet et j'autoriserai même à ce que les tuyaux passent chez moi.

Je voudrais simplement préciser que le problème de la Cadoule, c'est que l'été, elle ne coule qu'au sud de la station d'épuration, en haut, il n'y a plus d'eau, c'est fini et depuis des années.

Monsieur le Président

Merci, Monsieur le Maire. Monsieur Pastor.

Monsieur DUDIEUZERE

Elle ne coule plus chez Pastor, mais chez du Dudieuzère, elle coule parce qu'il y a un forage et qu'il rajoute de l'eau propre. Parce que le Dudieuzère est écologiste.

Monsieur le Président

Merci aux deux. Qui souhaite se baigner dans la Cadoule ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée à l'unanimité.

AFFAIRE N°40 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – SUIVI DU MILIEU RÉCEPTEUR LEZ ET MER DE LA STATION D'ÉPURATION MAERA - MARCHÉ N°3672EA14 - ATTRIBUTION

Monsieur le Président

Qui demande des explications complémentaires auprès du vice-président René Revol ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adoptée.

AFFAIRE N°41 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – RÉALISATION DES TRAVAUX SUR LES OUVRAGES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT - MARCHÉ À BONS DE COMMANDE DE MAITRISE D'ŒUVRE MULTI ATTRIBUTAIRES - AUTORISATION DE LANCER LA CONSULTATION ET DE SIGNER LE MARCHÉ

Monsieur le Président

Qui veut des explications supplémentaires auprès de René Revol ? Il s'agit de voter pour les membres du jury. Nous allons le faire à bulletin secret.

Les membres titulaires sont :

Bernard Travier

Pierre Bonnal

Isabelle Gianiel

Isabelle Touzard

Arnaud Moynier

Et les membres suppléants,

Guy Barral

Sauveur Tortorici

Yvon Pellet

Rosy Buono

Genièse Balazin

Secrétaire de séance, Mademoiselle Bodkin et Monsieur Abert Fabien. Si vous êtes d'accord avec la proposition, vous mettez le chiffre 1. Y a-t-il d'autres candidats ? Pas d'autres candidats. Je mets aux voix l'affaire 41 et nous faisons le vote. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°42 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – MARCHÉ N°3392EA15 - TRAVAUX COURANTS SUR LES RÉSEAUX D'EAU POTABLE, D'EAU BRUTE ET D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES ET DE SIGNER LES MARCHÉS

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès du vice-président, René Revol ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°43 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ASSAINISSEMENT DANS LES COMMUNES - COMMUNE DE CASTELNAU-LE-LEZ - RÉHABILITATION DE LA CANALISATION D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE PERRIÈRES - CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications supplémentaires auprès de René Revol, vice-président ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°44 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – PRÉLÈVEMENTS ET ANALYSES D'ÉCHANTILLONS D'EAU, DE SOLS, DE BOUES ET DE SÉDIMENTS - MARCHÉ N° 3624EA14 - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Il s'agit d'un marché. Qui demande des explications à René Revol ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°45 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – CAPTAGES DE SUSSARGUES ET DE SAINT GÉNIES DES MOURGUES - ADOPTION DU PROGRAMME D'ACTIONS DE PROTECTION DE L'AIRE D'ALIMENTATION - RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR L'ANIMATION DU PROGRAMME - CONVENTION AVEC LE SYNDICAT GARRIGUES CAMPAGNE - AUTORISATION DE SIGNATURE - DEMANDE D'AIDES FINANCIÈRES

Monsieur REVOL

Il s'agit d'un programme d'actions important qui a été fait en relation avec tous les acteurs du terrain pour avoir un animateur qui nous permet de préserver toute l'aire qui est autour du captage de Sussargues et qui se dégrade en quantité, mais aussi en qualité. Ce qui nous a d'ailleurs amenés, lors de la séance précédente, à avoir une délibération qui permet d'avancer dans la direction de sécuriser la ressource en eau potable sur la ville de Sussargues et donc sur l'ensemble de cette aire en question. Donc, c'est une animation qui a été décidée, il faut donc la mettre en œuvre maintenant.

Monsieur le Président

Qui demande des explications complémentaires ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°46 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – PROJET PILOTE DE RÉUTILISATION DES EAUX USÉES TRAITÉES DE LA COMMUNE DE MURVIEL EN VUE DE TESTER DU MATÉRIEL D'IRRIGATION AGRICOLE - CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE ET L'IRSTEA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur REVOL

Il s'agit d'une action pilote extrêmement importante, même si elle est modeste aujourd'hui au niveau de sa dimension. Elle initie une pratique qui pourra ensuite peut-être se généraliser en fonction des résultats de cette expérimentation qui consiste à utiliser l'eau qui a été traitée pour un usage agricole. Tous les aspects réglementaires ont été réglés, une convention a été passée avec un viticulteur et donc, nous allons pouvoir ainsi apporter une aide à l'irrigation. Je pense que c'est une chose d'avenir, car nous avons une vraie difficulté aujourd'hui avec le changement climatique et les effets sur la viticulture. Il faut donc utiliser toutes les ressources qui nous permettent d'améliorer, de ce point de vue, cette exploitation.

Monsieur le Président

Qui demande des explications à René Revol ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°47 : SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT – ADHÉSION À L'ASSOCIATION SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE POUR L'EAU ET L'ENVIRONNEMENT (ASTEE) - AUTORISATION

Monsieur le Président

Qui demande des explications Supplémentaires ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°48 : TRANSPORTS ET MOBILITÉ – AVENANT N°1 AU MARCHÉ 3288 TV 13 MISE EN ACCESSIBILITÉ DES QUAIS BUS - CRÉATION DE PRIX NOUVEAUX- AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Madame Gianiel.

Madame GIANIEL

Ce qui vous est proposé, dans le cadre du marché attribué en 2013 et qui concerne la mise en accessibilité des quais bus, c'est de rajouter un tout petit prix qui va considérablement changer la vie de nos concitoyens malvoyants puisqu'il s'agit de s'adapter à une norme récemment parue qui permet une modification des matériels et des bandes podotactiles. Donc, un petit prix qui ne change rien au montant global du marché, mais qui permet de s'adapter aux exigences de la norme en termes d'accessibilité pour les personnes malvoyantes.

Monsieur le Président

Madame Gianiel, ce serait bien si vous pouviez faire une petite explication de textes dans le journal de l'ag-glo, sur ce sujet, qui concerne les personnes handicapées malvoyantes. Parce que ça nous est extrêmement demandé et c'est bien aussi de montrer que toutes les formes de handicap sont prises en considération.

Madame GIANIEL

Et si vous le souhaitez, nous pourrions également faire un état des lieux de l'avancement du schéma directeur d'accessibilité et des travaux qui restent à faire et qui sont programmés, commune par commune, sur les années qui viennent.

Monsieur le Président

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°49 : PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS, PROPRIÉTÉ DE L'ESPACE PUBLIC – COLLECTE ET VALORISATION DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC L'ÉCO ORGANISME OCAD3E - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Monsieur Meunier, vice-président ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°50 : PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS, PROPRIÉTÉ DE L'ESPACE PUBLIC – GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - MARCHÉ 3801GD14 RELATIF AU TRAITEMENT DES DÉCHETS INERTES ISSUS DES DÉCHÈTERIES DE LA MÉTROPOLE - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Cyril Meunier ? Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°51 : PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS, PROPRIÉTÉ DE L'ESPACE PUBLIC – COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - MARCHÉ N°1881BGD08 DE PRESTATIONS DE COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS (LOT CENTRE) PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ SMN - AVENANT N°5 DE PROLONGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications à Cyril Meunier ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°52 : PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS, PROPRIÉTÉ DE L'ESPACE PUBLIC – COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - MARCHÉ N°1881GD08 DE COLLECTE (LOT SUD) PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ SMN - AVENANT N°2 DE PROLONGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté.

AFFAIRE N°53 : PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS, PROPRIÉTÉ DE L'ESPACE PUBLIC – COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - MARCHÉ N°1881AGD08 DE COLLECTE (LOT NORD) PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ SITA SUD - AVENANT N°3 DE PROLONGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui veut des explications auprès de Monsieur Meunier ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°54 : PRÉVENTION ET VALORISATION DES DÉCHETS, PROPRIÉTÉ DE L'ESPACE PUBLIC – COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS - MARCHÉ N°2545GD11 DE FOURNITURE, MISE EN ŒUVRE ET MAINTENANCE D'UNE SOLUTION DE SUIVI DE FLOTTE ET DE GÉOLOCALISATION DES VÉHICULES DE COLLECTE, PASSÉ AVEC LA SOCIÉTÉ SABATIER GÉOLOCALISATION - AVENANT N°1 DE PROLONGATION - AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur le Président

Qui demande des explications auprès de Monsieur Meunier ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°55 : HORS COMMISSION – ORGANISMES EXTÉRIEURS - SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE SFMA - REPRÉSENTANTS - DÉSIGNATION

Monsieur le Président

Je vous propose la candidature de Monsieur Joël Vera, maire de Saussan. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°56 : HORS COMMISSION – ORGANISMES EXTÉRIEURS - SOCIÉTÉ ANONYME D'ÉCONOMIE MIXTE LOCALE TAM - CRÉATION D'UNE FILIALE - AUTORISATION

Monsieur le Président

Qui veut des explications supplémentaires ? Ne prennent pas part au vote : Monsieur El Kandoussi, Monsieur Cousquer, Monsieur Savy, Monsieur Rico, Madame Miralles. Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°57 : HORS COMMISSION – MARCHÉ N°3726BISAJ14 - PRESTATION DE CONSEIL ET DE REPRÉSENTATION JURIDIQUE DANS LE CADRE DES RÈGLEMENTS DES LITIGES POUR MONTPELLIER MÉDITERRANÉE MÉTROPOLE - RELANCE DU LOT N°6 « CASSATION » - AUTORISATION DE LANCEMENT DES MARCHES

Monsieur le Président

Qui demande à Madame Guiraud des explications supplémentaires ? Je mets aux voix. Contre ? Abstention ? Adopté.

AFFAIRE N°58 : HORS COMMISSION – ORGANISMES EXTÉRIEURS - COMITÉ RÉGIONAL DE L'HABITAT ET DE L'HÉBERGEMENT - DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS

Monsieur le Président

Je vous propose la candidature de Monsieur Ségura et de Madame Jannin. Contre ? Abstention ? Adopté à l'unanimité.

AFFAIRE N°59 : HORS COMMISSION – TRAVAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE IMMOBILIER - RÉNOVATION DES CHARPENTES/COUVERTURES DU DOMAINE BONNIER DE LA MOSSON À MONTPELLIER - DEMANDE DE SUBVENTION - APPROBATION

Monsieur le Président

Pour une opération de 360 850 euros. Qui veut des explications complémentaires ? Je mets aux voix l'affaire 59. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

Je vous demande de rester deux minutes, le temps du dépouillement. Monsieur Rouilleault.

Monsieur ROUILLOT

Je profite du fait qu'il y a quelques secondes. Un rapport très intéressant a été présenté en introduction du rapport de Max Lévit, sur les finances depuis 2008 jusqu'à 2014 et en projection jusqu'à 2020. Est-ce qu'il serait possible que l'ensemble des membres de cette assemblée, ou a minima les membres de la commission des finances puissent bénéficier de ce document qui est un éclairage important ?

Monsieur le Président

Merci de votre question, parce que je souhaitais indiquer une chose à mesdames et messieurs les journalistes avant qu'ils ne partent, c'est que nous leur fournirons, demain ou après-demain, le rapport sur l'audit. Et bien entendu, les membres de l'assemblée l'auront également.

Je rappelle, concernant les audits, que j'ai présenté l'audit de la SERM, j'ai présenté l'audit des services financiers de l'Agglo, je présenterai d'autres audits au cours du mois de mars et d'autres au mois d'avril. Nous en avons une bonne dizaine en cours, la majorité portant sur les services de la ville de Montpellier. Mais pour ce qui est de la Métropole, nous avons la SERM, les services financiers, ACM, nous avons l'orchestre, la SPA et TAM. Ils seront présentés les uns après les autres publiquement et les rapports seront confiés bien entendu aux élus et aux membres de la presse.

Quel est le résultat du vote ? 78 pour sur 80 votants. Donc, la commission qui vous a été proposée tout à l'heure a été élue et je vous donne rendez-vous quelques marches plus haut. Merci à tous.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.